

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 septembre 2002, à 13 h 30
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	4
PRÉSENTATION PAR ENVIRONNEMENT CANADA - PROTOCOLE DE KYOTO	
ALAIN GOSSELIN	10
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JEAN MORRISSETTE	21
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	24
PRÉSENTATION D'HYDRO-QUÉBEC – GAZ À EFFET DE SERRE	
PIERRE LUNDHAL.....	29
HÉLÈNE SICARD	33
REPRISE DE LA SÉANCE	38
JOHN BURCOMBE	39
PHILIPPE BOURQUE	44
ÉRIC DUCHEMIN	47
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	52
JEAN MORRISSETTE	62
HÉLÈNE SICARD	66

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bonjour! D'entrée de jeu, mon collègue, monsieur Pelletier, a eu un contretemps tout à fait hors de son contrôle. Il va se joindre à nous d'ici une heure. Alors, on a choisi de commencer compte tenu du questionnement et de l'abondance d'information. Alors, dès qu'il le pourra, il va se joindre à nous.

10 Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois. Je vais vous épargner les explications que je vous ai faites hier soir concernant la Procédure d'évaluation environnementale.

15 Je tiens à vous rappeler cependant qu'il s'agit de la première partie de l'audience, donc celle qui est consacrée à l'obtention de l'information. La deuxième partie de l'audience sera consacrée à entendre vos opinions.

20 Pour prendre la parole, je vous prierais de vous inscrire dès maintenant au registre qui est situé à l'arrière et dont madame Bourdages a la responsabilité. Je vous rappelle qu'il vous est permis de poser deux questions à la fois, non pas pour limiter votre droit de parole, mais pour permettre au plus grand nombre de poser des questions. J'accepte pour l'instant huit inscriptions au registre.

25 Je vous rappelle que, pour éviter les échanges directs, les questions doivent être adressées à la présidence, et il en est de même des réponses.

30 Concernant la présentation des mémoires, alors je vous informe dès maintenant que vous devez informer la coordonnatrice de la Commission, madame Ginette Giasson, de votre intention de déposer un mémoire. Madame Giasson acceptera vos intentions lors de chacune des séances de la première partie de l'audience, c'est-à-dire même à compter de cet après-midi, ou encore vous pourrez la rejoindre à nos bureaux à Québec à compter de la semaine prochaine. Les mémoires que vous déposerez devront être reçus au BAPE au plus tard le 4 octobre prochain.

35 Alors, cet après-midi, nous aborderons la thématique de la justification du projet, soit les besoins énergétiques, le choix de la filière et son efficacité énergétique, le projet dans le contexte global des changements climatiques. Je rappelle que la dernière heure de la séance est consacrée aux questions des gens présents qui ne peuvent être là à un autre moment et qui désirent poser des questions sur d'autres aspects du projet.

40

Je tiens à rappeler qu'il y aura une visite du site à la demande de la Commission. Cette visite est publique. Elle aura lieu demain matin à compter de 9 h 30. Les gens sont conviés à se rendre à la guérite est de la centrale Beauharnois mais, pour ce faire, vous devez vous inscrire

45 auprès de madame Giasson. Alors, cette rencontre durera une heure trente. Alors, je vous invite à en informer madame Giasson, le cas échéant.

S'il pleuvait demain matin X quand on dit *pleuvoir+, ce n'est pas tomber quelques gouttes de pluie X si la pluie tombe de façon régulière, la visite sera annulée.

50

Alors, je vais vous présenter les différentes personnes qui auront à intervenir cet après-midi. Alors, dans un premier temps, monsieur Macky Tall qui est le porte-parole d'Hydro-Québec. Bonjour, monsieur Tall!

55 **M. MACKY TALL :**

Bonjour, madame la présidente!

60 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez nous présenter les personnes qui vous accompagnent cet après-midi?

65 **M. MACKY TALL :**

Oui, madame la présidente. À ma gauche, monsieur Bruno Soucy, ingénieur, administrateur de projet et expert du procédé technique. Madame Danielle Piette à ma droite, avocate et experte des questions réglementaires. Et complètement à gauche, monsieur Pierre Lundhal, docteur en biophysique et expert-conseil auprès d'Hydro-Québec sur les questions reliées à l'environnement.

70

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

75 Permettez-moi de vous présenter également les personnes ressources qui ont été invitées par la Commission. Alors, la porte-parole du ministère de l'Environnement, madame Renée Loiselle. Bonjour, madame Loiselle!

Mme RENÉE LOISELLE :

80 Bonjour, madame la présidente. Je suis accompagnée par Marie-Claude Théberge, qui est analyste principale dans le dossier, qui est derrière moi, et par monsieur Jean-Pierre Plamondon qui est mon spécialiste en changements climatiques.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Nous avons également avec nous, du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Mathieu Valcke. Bonjour, monsieur Valcke!

90 **M. MATHIEU VALCKE :**

Bonjour, madame la présidente. Je suis accompagné de ma collègue Isabelle Tardif.

LA PRÉSIDENTE :

95

D'Environnement Canada, monsieur Alain Gosselin. Bonjour, monsieur Gosselin!

M. ALAIN GOSSELIN :

100

Bonjour, madame la présidente. Je suis seul.

LA PRÉSIDENTE :

105

Alors, je vais procéder dès maintenant à l'appel des documents. Je m'excuse, j'ai fait un oubli. Alors, du ministère des Ressources naturelles, je m'excuse de vous avoir oublié, monsieur Guay.

M. MICHEL GUAY :

110

C'est parce que, aujourd'hui, on est à la table arrière. C'est peut-être pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

115

D'accord, oui.

M. MICHEL GUAY :

120

Michel Guay des Ressources naturelles. Je suis accompagné de monsieur Réal Carbonneau.

LA PRÉSIDENTE :

125

Merci.

Alors, du côté du promoteur, je pense que vous avez déposé des documents. Si vous pouvez nous en faire part, s'il vous plaît.

*

M. MACKY TALL :

130 Oui, madame la présidente. Nous avons effectivement déposé neuf copies en cinq exemplaires des documents suivants:

- Ma présentation d'ouverture d'hier.

135 - Les acétates qui accompagnaient cette présentation d'ouverture.

- Les documents complémentaires à l'analyse de risques, Hydro-Québec Production, septembre 2002, donc déposés hier soir.

140 - Le tableau du parc actuel et des installations prévues selon les filières énergétiques, source: rapport annuel 2001.

- Le nombre précis de térawattheures parvenant à Hydro-Québec de Churchill Falls pour l'année 2001 est de 31,6 TWh.

145 - Le tableau sur le prix du gaz naturel, donnant le prix de la molécule de gaz à la frontière de l'Alberta, le coût de transport, de distribution et le coût en gaz naturel par kilowattheure produit à la centrale du Suroît projetée.

150 - Deux tableaux donnant les transactions hors Québec d'Hydro-Québec Production en dollars et en térawattheures pour les cinq dernières années.

- Nous déposons également les documents *La Séparation fonctionnelle* et un glossaire qui ont été mis à la disposition du public à la séance du 9 septembre.

155 - Et finalement, en ce qui a trait aux térawattheures correspondant aux achats de 2,2 Md\$, ces achats sont composés de transactions multiples, physiques et financières, qui sont au coeur de notre stratégie commerciale. Il s'agit donc d'information stratégique et confidentielle. Voilà, c'est tout, madame la présidente.

160 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall, hier, en plus de votre présentation d'ouverture, vous avez présenté un certain nombre d'acétates. Est-ce que ces acétates seront déposées à la Commission?

165

M. MACKY TALL :

Oui, madame la présidente.

170 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez en faire le dépôt?

M. MACKY TALL :

175

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

180

Parfait. Maintenant, lors de la rencontre préparatoire, on avait demandé un certain nombre de documents. À notre connaissance, il y en a trois qui ne nous ont pas été transmis. Alors, j'aimerais vérifier avec vous quel est l'état de la situation.

185

Alors, le premier, c'était l'énergie produite en térawattheures et en mégawatts, et achetée en térawattheures par Hydro-Québec Production de 2002 à 2011 annuellement selon les différentes filières énergétiques et selon les différents scénarios d'évolution de l'offre et de la demande internes et externes. Ça, c'est le premier.

190

Le deuxième, ce sont les engagements d'Hydro-Québec Production, ventes hors Québec, obligations et pertes jusqu'en 2011.

195

Et le troisième, c'est une figure indiquant les stations d'échantillonnage du réseau Alcan à Beauharnois, indiquant également l'emplacement de l'usine et du site proposé pour la centrale.

200

M. MACKY TALL :

Je vais juste vérifier un instant, madame, pour certains de ces documents.

205

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. MACKY TALL :

210 Madame la présidente, donc dans l'ordre dans lequel vous avez identifié les documents,
en premier lieu, l'énergie produite en térawattheures et mégawatts et achetée selon les
différentes filières, l'information demandée est fournie dans le tableau que nous avons déposé
hier, qui est un extrait de la page 72 du plan stratégique d'Hydro-Québec, qui donne le portrait
de 2001 à 2006. Mais le portrait 2006 est le même en termes de nos livraisons, que ce soit hors
215 Québec, production, achats venant notamment de Churchill Falls. Et à cela se rajoutent les
mégawatts et l'énergie des tableaux qui sont proposés par Hydro-Québec Production dont nous
avons également déposé copie, donc qui vont venir se rajouter à ce bilan-là.

220 Pour ce qui est de nos engagements Hydro-Québec Production de vente sur les
marchés hors Québec, vous avez cette information également sur ce tableau. Il y a une ligne
précise qui indique nos achats hors Québec -- nos engagements, excusez-moi, de ventes hors
Québec qui, également, vont rester constantes sur cet horizon jusqu'à 2011 puisqu'il n'y a pas
de fluctuation. C'est un contrat constant que nous avons avec le Vermont.

225 Pour ce qui est de la troisième question, la précision, je pense, que nous avons
apportée dans une correspondance transmise la semaine dernière auprès de la Commission,
c'est que cette information, cette carte est incluse dans le rapport d'étude d'impact à la figure
4.2, dans le volume 1 du rapport principal.

230 Et finalement, pour le dernier document, madame la présidente, c'est-à-dire la carte du
site montrant clairement les bâtiments, effectivement, ça n'avait pas été déposé. Donc, voici le
document et nous le déposons donc aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

235 Merci beaucoup, monsieur Tall.

Madame Loïselle, est-ce que vous aviez des documents à déposer ou des réponses à
apporter aujourd'hui?

240 **Mme RENÉE LOISELLE :**

En fait, j'aurais une information supplémentaire que je pourrais donner...

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme RENÉE LOISELLE :

250

... surtout que je vois que monsieur Boileau est là. C'est lui qui a demandé hier le nombre d'épisodes de smog qu'on avait eus cette année. Alors, j'ai appris plein de choses. Pour Environnement Canada et pour nous, ce n'est pas la même chose, ce n'est pas comptabilisé de la même façon.

255

Nous, on fait un historique, c'est-à-dire qu'on vérifie s'il y a eu des dépassements de notre norme d'ozone, qui est de 80 ppb. Alors, à date, cette année dans la Montérégie, il y a eu huit journées pendant lesquelles il y a eu au moins une fois un dépassement de la norme de 80 ppb d'ozone, O₃. Alors, ça, c'est vraiment ce qu'on a observé.

260

Évidemment, pour Environnement Canada, on n'a pas les mêmes régions non plus. Alors, ce que je vous ai donné, c'est pour la Montérégie. Maintenant, si on passe à Environnement Canada, on appelle ça le Grand Montréal, mais ça comprend la Montérégie. Et il y a eu à date X ça ne comprend peut-être pas les deux ou trois dernières journées X 11 journées d'avertissement de smog. Pour Environnement Canada, pour qu'ils émettent ce type d'avertissement-là, ça veut dire qu'ils prévoient, par des modélisations, qu'on va dépasser leur norme qui est de 82 ppb, à peu près la même chose quand même, à au moins deux stations.

265

Alors, ce qu'on remarque aussi de façon plus générale, c'est que c'est comparable à l'année passée pour le nombre d'avertissements, le nombre de dépassements aussi. La grosse différence avec l'année passée, c'est que, en mai et en juin, il y en a eu très peu. En fait, on n'a pas eu de dépassements en juin avant la Saint-Jean-Baptiste ou à peu près. Par contre, il y en a eu plus que d'habitude en août. Et comme ceux qu'on a ces jours-ci en septembre, c'est plutôt exceptionnel.

270

275

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, madame Loiseau.

280

Monsieur Guay du ministère des Ressources naturelles, je pense que vous aviez un document à nous déposer.

M. MICHEL GUAY :

285

Oui. J'ai déposé en 14 copies le tableau 5.1 de l'Énergie au Québec, édition 2001, qui présente la liste des centrales en service au 1er janvier 2000, centrales Hydro-Québec et des propriétaires privés.

LA PRÉSIDENTE :

290

Hier soir, deux questions avaient été posées qui s'adressaient à Environnement Canada. Madame Loiselle a donné une réponse tout à l'heure. Si, par contre, monsieur Gosselin, vous avez des éléments de réponse à ajouter à cette information-là, quand vous l'aurez, nous seront prêts à les recevoir.

295

M. ALAIN GOSSELIN :

Oui. J'ai fait un coup de téléphone pour savoir justement. Effectivement, il y a eu un certain nombre d'avertissements de smog, mais ça ne veut pas nécessairement dire que, pour chacun de ces avertissements-là, il y a eu un dépassement de la norme. Donc, j'ai fait une vérification avec mes collègues du service météorologique et je vais probablement avoir l'information d'ici à la fin de l'après-midi.

300

LA PRÉSIDENTE :

305

Merci. Je pense que vous seriez prêt aussi à nous faire une présentation concernant la notion de crédits évités et le protocole, l'accord de Kyoto?

M. ALAIN GOSSELIN :

310

Pas nécessairement. La présentation ne porte pas nécessairement sur la notion de crédits évités. Par contre, j'ai certains éléments de réponse que je peux apporter verbalement à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

315

D'accord.

M. ALAIN GOSSELIN :

320

La présentation porte surtout sur les exigences du Protocole de Kyoto et la signification pour le Canada en termes d'objectifs à atteindre versus situation projetée et actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

325

Alors, écoutez. Avant de procéder, j'ai une vérification à faire auprès d'Hydro-Québec concernant un document qu'ils ont présenté hier et on veut avoir une précision. Et on pourra procéder avec vous par la suite.

330

Alors, monsieur Tall, hier, vous nous avez présenté les efforts de réduction consentis par Hydro-Québec dans le contexte des gaz à effet de serre. Maintenant, vous ne nous avez pas donné, en termes de pourcentage ou en termes chiffrés, à quoi correspondait toutes les

actions qui avaient été posées par Hydro-Québec ou qui devaient être posées. La Commission aimerait avoir cette information.

335

Je pense que vous nous avez présenté ça sous forme de tableau. Il était question des roues qui fonctionnent à l'électricité et d'autres aspects de cette nature-là. Alors, on aimerait avoir des données chiffrées qui correspondent à ces efforts-là, si vous en avez.

340

M. MACKY TALL :

Nous allons avoir ce dont nous disposons concernant ces efforts-là, madame la présidente. Et j'aimerais également souligner que nous avons préparé une courte présentation pour résumer un petit peu toute la question des gaz à effet de serre, notre position et, en fait, qui va englober un volet qui permettra donc aux participants de mieux comprendre notre position qu'on a abordée à quelques reprises hier, mais de façon ponctuelle.

345

Nous avons également, madame la présidente, si vous me le permettez, je ne sais pas où est-ce que ça pourrait aller dans l'agenda, lors de la séance d'hier, nous avons eu de nombreuses questions sur la structure actuelle d'Hydro-Québec dans le cadre des modifications occasionnées par la Loi sur la régie de l'énergie de 1997 et modifiée en 2000 et, également, plusieurs questions qui indiquaient qu'il y avait, au niveau de certains des participants, des requérants, un manque de compréhension sur le mode de fonctionnement et de prise de décision.

350

355

Donc, nous avons également préparé une brève présentation à cet égard pour aider à éclairer, ce qui pourrait être utile pour le reste des discussions. Donc, nous aimerions avoir l'occasion de faire cette présentation également, madame la présidente.

360

LA PRÉSIDENTE :

Si vous permettez, concernant cette dernière présentation, ma lecture est que c'est clair dans la compréhension des gens que chacune des composantes d'Hydro-Québec a un rôle différent et que ces rôles s'exercent de façon séparée. D'ailleurs, vous avez déposé un document à cet effet-là.

365

Ce que la Commission s'attend, puisque nous vous l'avons demandé lors de la rencontre préparatoire, c'est que les personnes des différentes filières d'Hydro-Québec qui sont concernées par certains questionnements répondent à ces questions-là. Et je crois que nous nous étions entendus sur le fait que vous les inviteriez à être présentes et à répondre à ces questions.

370

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, en fait, nous sommes disposés au niveau de l'équipe ici à répondre de la meilleure façon possible. Nous avons essayé de le faire.

375

380 Quant à la présence possible d'autres intervenants, dépendamment des questions soulevées, mais évidemment vous avez le loisir de les convoquer au besoin. Mais, encore une fois, nous allons essayer de couvrir les questions soulevées dans la mesure de nos capacités.

LA PRÉSIDENTE :

385 Écoutez. Vous faites une ouverture vers, en fait, la possibilité que nous assignions ces personnes. Disons que nous ne souhaitons pas en venir à cette alternative. Entre le moment où nous avons eu ces échanges, ce qui date du 26 août, et aujourd'hui, j'aurais apprécié que vous contactiez la Commission pour nous faire part des difficultés que vous éprouviez, et ce qui aurait facilité les actions de la Commission dans le sens d'obtenir l'information. Alors, je souhaite qu'il ne soit pas trop tard pour que des changements soient apportés. Ça va?

390 Monsieur Gosselin, nous serions prêts à recevoir votre présentation.

M. ALAIN GOSSELIN :

395 Comme je vous dis, ma présentation porte surtout sur le contexte général du Protocole de Kyoto et par rapport... oui?

LA PRÉSIDENTE :

400 Je m'excuse, je veux juste vous interrompre une seconde. On s'entend qu'il y aura une version papier de votre présentation qui sera déposée?

M. ALAIN GOSSELIN :

405 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

410 D'accord, parce qu'on ne voudrait pas avoir à répéter ce soir cette présentation-là.

M. ALAIN GOSSELIN :

D'accord.

415 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. ALAIN GOSSELIN :

Donc, en gros, si le Protocole de Kyoto est ratifié, le Canada serait tenu de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % en-deçà des niveaux qu'ils avaient en 1990 et ce, pour la période de 2008 à 2012. Donc, il s'agit d'une moyenne annuelle sur cinq ans des émissions. Et la moyenne de ces cinq années-là devrait être inférieure de 6 % au niveau de 1990. Ça, ce sont des choses assez connues.

L'autre aussi, en supposant le statu quo, donc en supposant un scénario qu'on dit normal de croissance économique et de patron d'utilisation énergétique, le scénario, bref, qu'on suit sans qu'aucune mesure soit prise pour réduire les gaz à effet de serre, aucune mesure supplémentaire, le Canada verrait ses émissions passer à environ 810 MT d'ici 2010, alors que la cible correspondant au 6 % de réduction serait de 570 MT, soit un écart de 240 MT. Donc, ça, c'est la situation actuelle qui démontre, enfin de façon assez éloquente, l'ampleur de l'effort nécessaire.

Et ces chiffres sont tirés du dernier inventaire de gaz à effet de serre. Il va être déposé. On m'a dit qu'on l'a envoyé, je pensais qu'il était déjà ici mais, en tout cas, il va être déposé, c'est sûr, au plus tard demain, j'imagine.

L'inventaire des gaz à effet de serre pour le Canada se répartit entre les principales provinces. J'ai pris les provinces voisines du Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Québec évidemment, et l'Alberta qui est la province avec la plus grande consommation énergétique et, par conséquent, les plus grandes émissions de gaz à effet de serre par habitant.

Donc, au Canada présentement, on a un niveau de 725 MT et on voit la contribution des provinces canadiennes. Le Québec par capita a un taux d'émission de gaz à effet de serre très inférieur à la moyenne canadienne, de près de 50 % de la moyenne canadienne, dû justement à l'utilisation étendue de l'hydroélectricité pour fins de chauffage.

Maintenant, si on regarde chacune de ces provinces-là, pour illustrer un peu la différence entre la structure des émissions au Québec et celle dans les autres provinces, on voit que, au Québec, la production d'énergie compte pour environ 32 % des rejets de gaz à effet de serre, alors que le transport est de 37 %. Donc, au Québec, la source la plus importante des rejets de gaz à effet de serre est le secteur transport, et en particulier le transport routier.

Si on regarde l'Ontario, la situation est très différente étant donné la structure et les filières énergétiques utilisées dans cette province-là. Le secteur énergétique est responsable pour 50 % des rejets de gaz à effet de serre à l'heure actuelle, alors que le transport est responsable d'à peu près 31 %.

En Alberta, je disais que c'est la province qui a l'utilisation la plus intensive d'énergie et la production la plus intensive de gaz à effet de serre au Canada. La production d'énergie compte pour 71 % des rejets de gaz à effet de serre, ce qui explique un peu les réticences de cette province-là devant les déclarations de monsieur Chrétien la semaine dernière, j'imagine.

465

Au Nouveau-Brunswick, qui est une petite province voisine du Québec, on peut voir que c'est grosso modo aussi le secteur énergétique qui est responsable des rejets les plus importants. Et là aussi, c'est dû au choix de la filière énergétique. On se sert abondamment de combustible fossile dans ces provinces-là pour produire l'énergie.

470

Donc, pour fins de comparaison, on voit que le Québec se distingue de ce côté-là du fait de sa structure énergétique.

475

Les impacts de la centrale qui est projetée, on parle d'une hausse des rejets de gaz à effet de serre au Québec d'environ 2.8 %. Donc, ce sont des chiffres qui étaient dans l'étude qu'on a consultée, environ 2.5 MT. Par conséquent, la plus grosse centrale de ce type au Canada est, à notre connaissance, la plus grosse centrale thermique au Québec ou en termes de puissance.

480

Nous, on n'a pas vraiment de position par rapport à ce genre de centrale-là. Par contre, il y a un certain nombre d'éléments qui sont contenus dans les plans d'action qu'Environnement Canada propose pour la ratification de Kyoto, et on peut les résumer en fin de compte sur cette acétate.

485

Alors, compte tenu de l'apport important du projet aux émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions québécoises, on parle de 3 %, ce qui est quand même loin d'être négligeable pour une seule source, il serait opportun d'envisager des mesures qui permettront de réduire la production de gaz à effet de serre chez le promoteur.

490

Par exemple, et ça, ce sont des méthodes qui sont listées dans les différents documents qui ont été produits par le gouvernement fédéral pour servir de guide pour l'élaboration du plan d'action pour Kyoto, on parle d'un système mixte de chauffage et de production électrique au gaz naturel, un système de cogénération, qui permettrait de récupérer la chaleur qui n'est pas utilisée pour la production d'électricité pour des fins de chauffage. On parle d'un programme d'efficacité énergétique. On parle peut-être aussi de la modernisation ou

495

les changements de carburant pour les centrales thermiques existantes.

500

Ce sont des exemples de choses qui pourraient être faites compte tenu qu'avec une centrale comme ça, étant donné qu'on a un objectif quand même de réduction de 6 %, une centrale qui va faire que les émissions au Québec vont augmenter de 3 %, donc il serait opportun de regarder peut-être des moyens de contrer cette augmentation-là.

505

Pour ce qui est du plan d'action canadien pour la ratification de Kyoto, je vous rappelle que, au cours de l'été, il y a eu des consultations qui ont été menées à travers plusieurs villes du Canada, avec un projet de plan d'action. Ce rapport-là va être déposé. C'est en fin de compte le plan d'action qui a été soumis, qui comporte quatre scénarios.

510 Et suite à ces consultations-là, présentement, on est en train d'élaborer une version qui sera déposée plus tard par le gouvernement fédéral, qui est sa proposition de plan d'action pour le Canada pour rencontrer les exigences du Protocole de Kyoto. Donc, présentement, il n'y a pas de plan d'action en tant que tel. Il y a une proposition qui est en train d'être faite.

LA PRÉSIDENTE :

515 Cette proposition-là ne sera pas disponible avant plusieurs mois, je présume?

M. ALAIN GOSSELIN :

520 Bien, monsieur Chrétien a proposé la ratification du Protocole de Kyoto avant la fin de 2002 au parlement. Donc, j'imagine que, d'ici à la fin de 2002, on devrait avoir une bonne idée. Mais présentement, c'est tout ce que je peux dire.

LA PRÉSIDENTE :

525 Si tel était le cas avant la fin de 2002, est-ce qu'on peut penser que vous en ferez parvenir une copie à la Commission, s'il vous plaît?

M. ALAIN GOSSELIN :

530 Oui, certainement, on s'engage à le faire.

LA PRÉSIDENTE :

535 Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

540 Monsieur Gosselin, compte tenu de la croissance économique actuelle et prévue au Québec et au Canada jusqu'en 2012, et compte tenu des efforts également qu'on aura à consentir pour réduire une augmentation, comme vous le mentionniez, de 240 MT, est-ce que vous êtes optimiste compte tenu des ébauches de plan d'action sur lequel vous avez probablement travaillé? Est-ce que vous pensez réaliste qu'on puisse rencontrer les objectifs de Kyoto dans ce contexte?

545 **M. ALAIN GOSSELIN :**

550 Bien, je dirais que je suis d'un optimisme prudent, si on peut qualifier mon optimisme. Le plan d'action que j'ai présentement comporte quatre scénarios, et tous ces scénarios-là nous permettent d'atteindre les objectifs de Kyoto. Ces scénarios-là ont fait l'objet de modèles basés sur des simulations de croissance économique et d'utilisation énergétique.

555 Chaque scénario présente une combinaison de différents types d'outils, incluant des échanges de droit d'émissions, des mesures ciblées à certains secteurs industriels et un certain nombre de crédits achetés sur le marché international selon les provisions prévues dans le Protocole de Kyoto. Donc, c'est une combinaison de différents éléments qui -- chacun de ces scénarios-là nous permettent d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto.

560 Les différences entre ces scénarios-là, il y a une question de coût, une question d'impact sur le produit intérieur brut, une question de quantité de crédits d'émissions achetés sur le marché international. Il y a beaucoup de ces questions-là qui dépendent un peu de l'acceptation de certains types d'outils par la communauté internationale. Donc, on vient d'être témoin justement à Johannesburg et avant ça de la nature des discussions qui se portent sur le type de crédits, la proportion de réductions qui peuvent être obtenues par un pays donné sous forme de crédits achetés sur le marché international.

565 Donc, ces choses-là ne sont pas nécessairement toutes réglées. Par contre, c'est une combinaison de ces facteurs-là qu'on a proposée. Et présentement, suite aux consultations, comme je vous ai dit tout à l'heure, on est en train de préparer un plan d'action. Donc, ces scénarios-là nous permettent de l'atteindre. On peut se tromper. Par contre, présentement, je pense que l'engagement est basé sur des certitudes quand même assez raisonnables que ça peut être fait.

570 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

575 Mais dans vos différents scénarios pour les besoins énergétiques additionnels, vous avez prévu quel type de production électrique? Est-ce qu'il y a des centrales à gaz, il y a des centrales thermiques dans tous les cas, dans tous les scénarios? Dans quelle proportion les besoins additionnels en électricité vont être comblés par des centrales thermiques?

580 **M. ALAIN GOSSELIN :**

Je ne pourrais pas répondre à cette question-là présentement, je n'ai pas le détail de tous ces plans-là. Comme je vous dis, la particularité d'un plan, disons, établi par un gouvernement fédéral, c'est qu'il y a beaucoup d'intervenants externes au gouvernement
585 fédéral, incluant les provinces, incluant le secteur privé. Donc, c'est pour ça qu'on a une consultation justement, pour essayer d'obtenir l'accord de ces gens-là sur vraiment qu'est-ce qu'on va faire.

Donc, présentement, il n'y a pas de chiffre d'établi pour la proportion d'énergie obtenue
590 par telle, telle, telle filières. Ce qu'on veut faire, c'est de favoriser des filières qui sont le moins possible génératrices de CO₂, donc en ordre décroissant le charbon à aller jusqu'à l'hydroélectricité, j'imagine, donc favoriser les sources qui sont moins productrices de CO₂. Mais il n'y a pas vraiment de scénario très très établi. Il y a beaucoup de discussions avec les partenaires provinciaux pour arriver à un consensus comme ça.

595

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous dites que vous avez évalué, selon les différents scénarios, des coûts
600 approximatifs ou un ordre de coûts. Est-ce que vous pouvez nous donner cette plage de coûts-là que vous estimez pour rencontrer les objectifs de Kyoto par mégatonne qu'on aura à réduire, par exemple mégatonne de CO₂?

M. ALAIN GOSSELIN :

J'ai pris connaissance de ce rapport-là. Je n'ai pas participé à l'élaboration de ces
605 scénarios-là. Les scénarios varient. On a évalué les scénarios en fonction surtout de leur impact sur le produit intérieur brut national et par province. Donc, il y a des scénarios qui prévoient une augmentation du produit intérieur brut dans toutes les provinces, sauf une, et ce n'est pas le Québec.

610

Et il y a des scénarios qui prévoient une diminution du produit intérieur brut dans toutes
les provinces. On parle de diminution, on parle surtout d'une réduction -- je me suis mal exprimé, ce n'est pas une réduction, mais c'est une augmentation moindre. En ordre de
615 grandeur, on parle de 31 %, disons, d'augmentation qu'on prévoirait sans mesure prise pour réduire les gaz à effet de serre, et on arrive à des scénarios qui peuvent prédire peut-être 1 % à 2 % de moins d'augmentation. Donc, on parlerait de 28 %, 29 % au lieu de 31 % d'augmentation. Donc, c'est ce genre d'estimé-là qu'ont fait des scénarios.

Il y a aussi des scénarios qui prévoient une augmentation appréciable des coûts
620 énergétiques dépendamment du type de mesures qui sont appliquées. Mais je n'ai pas vraiment de réponse: pour chaque scénario, combien ça coûterait? Ce qui manque à l'équation, c'est présentement combien ça coûterait ne rien faire? Et ça, c'est une question à laquelle notre ministre a demandé à son ministère de travailler à trouver des réponses.

625 Les changements climatiques, on s'en rend compte. On parle du climat. On parle d'une
variable importante dans toute activité économique, sociale. Et, à ce moment-là, on aimerait
avoir le côté envers des coûts de réduction; on aimerait avoir les coûts de l'inaction.
Présentement, c'est peut-être la partie qui est la moins bien documentée. Tout ce qu'on sait,
c'est que ces coûts-là sont potentiellement très élevés.

630

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Dans un document déposé par le ministère de l'Environnement, on fait état, selon une
évaluation très approximative sûrement, d'un coût de 20 \$ à 25 \$ par tonne que nous a présenté
635 monsieur Plamondon, je crois.

Est-ce que monsieur Plamondon peut nous confirmer cet ordre de coût-là?

640

Mme RENÉE LOISELLE :

Je sais que l'estimation de monsieur Plamondon, c'est vraiment de l'estimation. Il peut y
avoir jusqu'à une erreur de 50 % dans ce qu'on vous présente, puisque c'est quelque chose
d'encore assez flou. Mais on peut lui demander des précisions, si vous voulez.

645

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

650

M. ALAIN GOSSELIN :

Si je peux me permettre, dans le rapport que je mentionnais tout à l'heure, on parle
d'une fourchette, on a estimé le coût de l'achat d'un crédit de CO₂ qui correspond grosso modo
au coût de réduction, on parle d'une fourchette de 10 % à 50 %. Et ce que le rapport précise, le
document de consultation qui a été utilisé cet été, c'est qu'on pensait que ça allait être plus près
655 de 10 % que de 50 %, donc grosso modo en bas de 25 %. Mais là aussi, ce sont des
spéculations, ce sont des hypothèses quand même bien informées, mais ça reste des
projections. Mais on prévoit de cet ordre de grandeur-là.

660

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

665 Monsieur Plamondon, peut-être y aller de vos précisions.

M. JEAN-PIERRE PLAMONDON :

Effectivement, on s'était basé sur les mêmes hypothèses pour émettre ce chiffre-là.
670 Disons qu'on a été un petit peu plus, disons, pessimiste ou optimiste, ça dépend dans quel sens vous le regardez, on s'attendait à 20 % à 25 %.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

675 D'accord. Donc, si on prend cette approximation-là de 10 à 20 \$ et que le projet du Suroît ajouterait de 2 à 2.5 millions de tonnes de CO₂, on arrive avec un chiffre d'entre 10 et 50 M\$ que ça coûterait pour compenser les émissions additionnelles que le projet du Suroît ajouterait. Est-ce que mon évaluation est conforme à peu près à vos prévisions?

680 **M. ALAIN GOSSELIN :**

Je pense qu'on pourrait dire ça. Cependant, il y a des choses là-dedans qui doivent être considérées. Quand on parle de coût d'achat pour une tonne de CO₂, donc de coût de réduction, on parle pour une opération, une entreprise, dans le fond pour réduire une tonne de
685 CO₂, ça lui coûterait ça.

Si on parle pour l'ensemble de la société, il y a des bénéfices qu'il faut considérer qui viennent réduire ces coûts-là.

690 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Effectivement.

M. ALAIN GOSSELIN :

695 Il y a des bénéfices à prendre action pour réduire les gaz à effet de serre, pas seulement en termes de changements climatiques évités, mais en termes d'opportunité de développement de nouveaux créneaux industriels X c'est un exemple que je donne X en termes de bénéfices collatéraux, en termes de qualité de l'air, qualité de vie, efficacité énergétique.

700 Donc, oui, partiellement, on peut dire que c'est à peu près ça, mais si on parle de l'ensemble de la société, il y a beaucoup de facteurs positifs quand même qui viennent en fin de compte, j'imagine, dans les fameux modèles qui ont été utilisés pour calculer l'impact sur le produit intérieur brut. Probablement que plusieurs de ces facteurs-là sont intégrés. Donc, il n'y
705 a pas seulement le coût de réduction de chaque tonne de CO₂ par une source particulière.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

710 Et comme vous disiez tout à l'heure, le coût de la non-action est probablement supérieur au coût de la réduction.

M. ALAIN GOSSELIN :

715 Bien, c'est le pari. C'est ce que, nous, on prétend. Disons que c'est comme une compagnie d'assurance; on paie une assurance, pas parce qu'on est sûr qu'on va se faire voler, mais parce que le risque est quand même assez élevé pour que ça vaille la peine de payer. On considère que les changements climatiques, c'est la même approche, gestion de risques et ce qu'on appelle le principe de précaution. Donc, en l'absence de preuve scientifique et devant un risque suffisamment grand, on prend action.

720

M. DONALD LABRIE, commissaire :

725 Monsieur Gosselin, vous étiez absent hier soir, je crois, mais le promoteur nous a parlé de crédits en fonction des émissions de CO₂ évitées pour la production d'hydroélectricité. Est-ce que ce crédit d'émission évité pourrait être envisageable? Est-ce que vous avez déjà abordé cet aspect-là?

M. ALAIN GOSSELIN :

730 Oui, c'est envisageable. Cependant, dans ce cas-là, disons qu'il y a beaucoup, beaucoup de travail à faire. Particulièrement si on regarde le niveau international, au Canada, c'est une position qu'on a amenée devant nos partenaires internationaux dans le cadre des discussions sur Kyoto. Cette position, on continue à en faire la promotion. Cependant, il y a beaucoup, beaucoup de travail à faire avant de les convaincre d'appliquer ce genre de chose-là.

735

740 Donc, dans l'hypothèse d'avoir des crédits pour ça, il faut d'abord que ce soit accepté, il faut qu'il y ait un système de crédits d'installé qui prenne en compte ça. Donc, disons qu'il y a beaucoup de travail en gros, mais ce n'est pas complètement exclu. Mais disons que nous, dans nos scénarios qu'on a proposés pour consultation cet été, l'hypothèse pour le Canada d'avoir un crédit pour émissions évité à cause d'exportations d'énergie plus propre aux États-Unis est évoquée, mais il est utilisé de façon explicite que dans un des scénarios. Tous les autres scénarios ne tiennent pas compte de ce -- c'est 70 millions de tonnes, pour être plus précis, le chiffre qui a été avancé par le Canada au niveau de ses exportations d'énergie aux États-Unis.

745 Par contre, au niveau du crédit, on peut débattre du bien fondé scientifique. C'est sûr, ce sont des émissions évitées. Mais au niveau d'avoir des crédits, c'est quand même une opération comptable, et un système comptable, ça doit être accepté par tout le monde. Présentement, ce n'est pas le cas.

750 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais dans un système comptable, s'il y a un crédit, il doit y voir un débit. Et le débit, qui va le supporter dans le cas des exportations? C'est les Américains?

755 **M. ALAIN GOSSELIN :**

C'est exactement au centre des questions qui se déroulent au niveau international. Et le fait que les États-Unis présentement n'ont pas l'intention de ratifier Kyoto n'est pas fait pour aider à régler ce genre de choses-là, je vous l'avoue. Il faut faire partie d'un système pour être crédité, 760 débité. Donc, si on *deal* avec un partenaire qui n'est pas dans le système, ça peut poser des problèmes.

Donc, comme je vous dis, le Canada partage un peu avec Hydro-Québec ce genre de vision-là. Cependant, l'acceptation par les partenaires avec lesquels on traite au niveau des gaz 765 à effet de serre, puis au niveau de l'application du Protocole de Kyoto qui est un protocole légal avec des conséquences légales, donc les règles doivent être établies de façon précise et acceptées par tout le monde. Donc, comme je vous dis, de là à se rendre à ce point-là, il y a beaucoup de chemin à faire.

770 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

À quel moment on va avoir publiquement les différents scénarios qui ont été élaborés, qu'on aura un scénario qui a été retenu? Parce que 2010, 2012, ce n'est quand même pas très 775 loin, et puis le temps de prendre action, donc il faut le décider bien avant. Qu'est-ce que vous vous êtes donné comme échéancier?

M. ALAIN GOSSELIN :

Bien, comme je vous ai dit tout à l'heure, présentement, mes collègues à Ottawa me 780 disent qu'ils travaillent d'avoir une proposition suite aux consultations qui ont eu lieu cet été portant sur les quatre scénarios qui font partie du document de consultation. Et, logiquement, on peut penser que d'ici à ce que la proposition de ratification de Kyoto soit présentée au parlement, on aurait un plan. Mais comme je vous dis, je n'ai pas de date à vous soumettre.

Je peux m'informer à ce moment-là c'est quoi la date la plus probable pour avoir une 785 nouvelle proposition. À ce moment-là, je vous communiquerai l'information. Mais présentement, je n'ai pas obtenu de date.

790 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Dites-moi, la réduction pour ramener les émissions de 6 % en-deçà de ce qu'elles étaient en 1990, est-ce qu'elle s'applique uniformément? Évidemment, c'est un engagement à l'échelle canadienne, mais est-ce que chaque province aura à réduire de 6 % sous le niveau de

795 1990, ou si vous allez tenir compte des crédits ou du mode de production énergétique de chaque province?

M. ALAIN GOSSELIN :

800 Ce qu'on dit, un des principes de base qu'on a utilisés au gouvernement fédéral pour proposer, préparer ce plan-là, c'est qu'aucune province ou région du Canada ne devra assumer d'efforts déraisonnables. Donc, c'est à peu près tout ce qu'on dit. C'est un effort collectif pour atteindre le 6 %.

805 Il y a différentes discussions à l'intérieur des différentes juridictions au Canada, provinces-fédéral, pour savoir de quelle façon ça doit être réparti. Présentement, il n'y a pas de décision. Il n'y a pas de répartition qui a été faite. On n'a pas dit qu'on tenait compte de l'historique. La phrase exacte, c'est: aucune région du Canada ne devra assumer d'efforts déraisonnables. Donc, c'est beaucoup de latitude, par contre, mais c'est le principe qui a guidé l'élaboration de ce plan-là et qu'on veut mettre de l'avant dans les discussions avec les provinces.

810

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais est-ce que le principe de crédits évités pourra être applicable entre les provinces?

815

M. ALAIN GOSSELIN :

820 Je fais encore référence aux documents de consultation. Quand on parle d'instaurer un système intérieur de crédits, on mentionne que les crédits seront -- il y a différentes façons d'attribuer les crédits, mais c'est surtout en fonction, un, des niveaux d'émissions historiques, si on peut dire, de l'état actuel et dans l'objectif global d'avoir une réduction. Donc, il n'y a aucune mention là-dedans de crédits historiques, ce qui ne veut pas nécessairement dire que c'est totalement exclu. Ce que je vous dis, c'est que présentement on ne mentionne pas ça.

825

On va regarder chacun des secteurs pour lesquels on prévoit qu'ils feront partie du système d'échange et on va déterminer -- il y a différentes façons qu'on peut déterminer, mais l'idée de base, c'est basé sur une certaine notion de quels ont été les rejets historiques. Pas nécessairement dans le sens où l'entend le promoteur présentement: on a été des bons garçons, puis maintenant -- j'ironise un peu, mais ce n'est pas ça. C'est pour permettre aux gens de réduire de façon collective, de façon la plus efficace possible. Et l'objectif de réduction va primer sur tout parce que, sinon, pourquoi on le fait?

830

M. DONALD LABRIE, commissaire :

835 Je n'ai pas d'autres questions, monsieur Gosselin. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

840 Avant de vous permettre de faire votre présentation, si vous voulez, j'accepterais des questions de la salle, quelques questions.

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean Morrissette de Héritage Saint-Bernard. Bonjour, monsieur Morrissette!

845 **M. JEAN MORRISSETTE :**

850 Bonjour, madame la présidente! Ma question a trait aux impacts du changement climatique sur la demande énergétique au Québec. Dans la proposition du promoteur, on dit que la prévision de croissance de demande pour l'énergie au Québec va croître de 1.2 % pour les quinze prochaines années.

855 Vous savez que les changements climatiques, probablement d'hypothèse qu'ils étaient, deviennent de plus en plus des faits dans la communauté scientifique et elle transgresse maintenant même dans le monde politique, comme on le voit pour le Protocole de Kyoto.

860 Donc, au Québec, les changements climatiques prévus dans un document déposé par Environnement Canada et l'Association de climatologie du Québec, qui fait partie de l'étude pancanadienne sur les impacts et les adaptations au climat, qui a été déposé en octobre 1997, prévoit que la température en hiver au Québec va augmenter en moyenne de 2 à 6 degrés Celsius.

865 Pour la proportion de la demande attribuable au chauffage d'espaces au Québec en hiver varie entre 30 et 50 % de la demande totale. Donc, ce que je me demande, c'est: est-ce que le scénario de changements climatiques est intégré aux prévisions de croissance de demande énergétique pour le Québec?

Je continue, j'en ai juste une autre.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. JEAN MORRISSETTE :

875 L'hiver dernier a été un hiver exceptionnellement chaud. Par exemple, à Montréal, la température a été, de novembre à avril, de 3 degrés supérieure aux moyennes.

880 Donc, ma question, en plus de celle que j'ai déjà mentionnée pour le scénario pour les quinze prochaines années, est: quelle a été la variation de la demande énergétique au Québec pour les mois de novembre à avril?

LA PRÉSIDENTE :

Novembre à avril 2001?

885

M. JEAN MORRISSETTE :

De 2001 à 2002, si on considère avril 2002.

890

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord. Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

895

Madame la présidente, excusez-moi, nous recherchions donc ce document qui illustre donc, sur la période indiquée par l'intervenant, l'évolution de la demande de pointe au cours, je pense, de la période des dix dernières années. C'est ce dont nous disposons à ce moment-ci. On pourrait remonter plus loin si nécessaire, mais il nous faudrait faire un petit peu plus de recherche.

900

LA PRÉSIDENTE :

Juste une information pour s'assurer qu'on parle des mêmes choses. Monsieur Morrissette parle de l'hiver de novembre à avril. Est-ce que, quand vous parlez d'hiver, ce sont les mêmes mois qui sont considérés?

905

M. MACKY TALL :

910 Oui. En fait, la demande de pointe, qui est la période où nos besoins sont à leur maximum et sont les plus sollicités, va arriver dans cette période indiquée par la demande, madame la présidente.

M. JEAN MORRISSETTE :

915

Est-ce que je pourrais faire un commentaire quant au graphique fourni?

LA PRÉSIDENTE :

920

Si vous permettez, mon collègue va poser sa question et...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

925

Probablement que ça rejoint votre commentaire, parce que ce que vous présentez, c'est la demande de pointe. Alors, ce à quoi monsieur fait référence, c'est la demande énergétique pour la période, qui refléterait plus les changements climatiques que la demande de pointe.

M. MACKY TALL :

930

Nous avons la demande de la consommation énergétique totale sur l'année. Quant à savoir la demande énergétique spécifique sur ces mois-là, il y aurait des vérifications à faire, mais nous n'en disposons pas à ce moment-ci.

LA PRÉSIDENTE :

935

Il est possible de faire ces vérifications et de nous remettre l'information plus tard?

M. MACKY TALL :

940

Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

945

Merci.

M. JEAN MORRISSETTE :

Je ne suis pas satisfait, mais...

950

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que vous avez une autre question?

M. JEAN MORRISSETTE :

955

Plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

960

Parfait.

J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Blain.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

965

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

970

Bonjour, monsieur Blain!

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

975

Messieurs, dames de la Commission, des ministères et d'Hydro-Québec. J'espère que, comme moi, vous avez pu profiter du beau ciel bleu et de la température fraîche et automnale aujourd'hui.

980

Madame la présidente, si vous m'y autorisiez, je ne sais pas si monsieur Gosselin d'Environnement Canada va être présent pour d'autres journées d'audience, moi, c'est la seule journée à laquelle je vais participer en termes de questions, est-ce que je pourrais poser deux questions très courtes qui portent sur des éléments de sa présentation préalablement?

LA PRÉSIDENTE :

985

Allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

990

Alors, monsieur Gosselin nous a indiqué notamment que le secteur énergétique était responsable de 50 % des émissions de gaz à effet de serre. J'imagine que, ça, c'est une moyenne canadienne, monsieur Gosselin?

M. ALAIN GOSSELIN :

995 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Disposez-vous de la proportion...

1000

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse, monsieur Blain. S'il vous plaît, m'adresser les questions, je fais faire en sorte que monsieur Gosselin puisse répondre.

1005

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Merci.

1010

M. ALAIN GOSSELIN :

Donc, j'ai les chiffres par province. Je n'ai pas les chiffres pour le Canada, mais comme vous pouvez voir, pour le Québec, c'est 32 %. Pour l'Ontario, c'est 50 %. Et pour l'Alberta, c'est beaucoup plus important. Donc, ça dépend beaucoup de la structure énergétique. La moyenne canadienne, honnêtement, je ne l'ai pas. Ce n'est pas loin de 50 %, j'imagine, 40 - 50 % en gros, oui.

1015

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Alors, ça répond adéquatement à ma question. En fait, je recherchais la proportion pour le Québec du secteur énergétique. Simplement pour constater que quand on parle, dans le cas du projet Suroît, d'une augmentation de 2.8 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre du Québec, on parle de 2.8 % sur 32 % en ce qui concerne le secteur énergétique plus particulièrement.

1025

Donc, le 2.8 % d'émissions additionnelles par rapport au bilan québécois constituerait une proportion de près de 3 sur 32 en ce qui concerne le secteur énergétique lui-même au Québec.

1030

L'autre question toujours pour monsieur Gosselin, c'était en ce qui concerne les crédits éventuels, la possibilité d'avoir des crédits qui a été évoquée par Hydro-Québec hier soir pour des émissions de gaz à effet de serre évités.

1035

Monsieur Labrie a abordé le sujet, mais Hydro-Québec a même évoqué la possibilité hier soir que ces crédits-là puissent être attribués sur une base rétroactive depuis 1990. On a entendu monsieur Gosselin nous dire que déjà, dans une perspective, ça serait difficile à réaliser avec nos partenaires américains. Est-ce que cette hypothèse-là est envisageable sur une base rétroactive?

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gosselin?

1045 **M. ALAIN GOSSELIN :**

Je ne dis pas que ce n'est pas envisageable. C'est que, présentement, ça ne fait pas partie des discussions de façon sérieuse au niveau international. Donc, l'avenir nous le dira mais, présentement, ce n'est pas dans le portrait.

1050 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Merci.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1060 Merci, madame la présidente. C'était mes deux seules questions pour monsieur Gosselin. Je vous remercie de les avoir autorisées.

1065 Alors, comme je vous l'ai indiqué hier, mon intervention à titre individuel se situe uniquement sur la question de la justification du projet. Cependant, à l'intérieur de ce thème-là, évidemment il y a plusieurs aspects qui doivent être couverts à mon avis et qui devraient intéresser la Commission.

1070 Je pourrais en énumérer quatre à l'intérieur desquels mes questions vont se situer. D'abord, le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit ce projet-là, le contexte législatif et réglementaire québécois, donc la conformité du projet aux dispositions réglementaires et législatives. Deuxièmement, il y a l'aspect des besoins en puissance et de la disponibilité de puissance déjà installée dans le parc d'Hydro-Québec. Ensuite, il y a tout l'aspect des prévisions de croissance des besoins énergétiques; on parle de la consommation dans ce cas-là. Et, finalement, il y a les aspects liés à la rentabilité économique elle-même du projet et ses incidences tarifaires notamment.

1075 Vous comprendrez que j'ai conséquemment plusieurs questions. Je ne veux pas monopoliser le temps, donc je voudrais savoir si je devrais segmenter mes questions et laisser le tour aux autres intervenants, et aller me réinscrire au registre tout simplement.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Exactement. En fait, j'acceptais huit inscriptions d'entrée de jeu au début de l'après-midi. Donc, vous vous réinscrivez. Et l'ensemble de vos préoccupations sont recevables pour la Commission puisqu'il s'agit de la justification du projet.

1085

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Parfait.

1090

LA PRÉSIDENTE :

Alors, peu importe le sujet, vous n'avez qu'à vous réinscrire et on recevra vos questions.

1095

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Alors, je vous remercie, madame la présidente. Je vais donc, pour commencer, revenir sur la seule question que j'ai soulevée hier.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez, là vous avez déjà posé deux questions.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1105

Oui, mais on n'a pas eu de réponse concrète ni satisfaisante.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Bien, écoutez. Vous avez eu des réponses. Moi, je limite les questions à deux par personne. Pour l'instant, je ne sais pas s'il y a d'autres personnes d'inscrites, il reste trois personnes sur ma liste à moi. Alors, vous vous réinscrivez, puis on va recevoir vos questions à ce moment-là.

1115

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Alors, pour l'instant, je saute mon tour?

LA PRÉSIDENTE :

1120

Oui, vous avez posé vos deux questions.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

1125

Parfait. Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bienvenue.

1130

Monsieur Tall, vous nous avez proposé une présentation d'entrée de jeu en début d'après-midi. Vous pouvez nous élaborer les efforts d'Hydro-Québec concernant les gaz à effet de serre?

1135

M. MACKY TALL :

Oui. En fait, madame la présidente, pour le bénéfice du processus, nous voulions refaire également un survol qui va recouper certains des éléments soulevés par monsieur Gosselin, mais plus spécifiques à nous et au projet du Suroît, et qui vont également rappeler, comme vous le mentionnez, les efforts qui ont été faits par Hydro-Québec.

1140

LA PRÉSIDENTE :

Alors, brièvement s'il vous plaît, vous pouvez procéder.

1145

M. MACKY TALL :

Parfait. En fait, je vais demander à monsieur Lundhal de procéder à cette présentation de quelques minutes. Mais j'aimerais rappeler avant qu'il ne débute que c'est quand même une question à laquelle Hydro-Québec s'intéresse, la question des gaz à effet de serre et leur impact depuis le début des années 1990. Nous avons participé à plusieurs recherches en collaboration avec des universités et nous avons également fait des efforts de sensibilisation du public à cette question-là.

1150

1155

Et depuis le moment où on a fait cette identification-là, on a continué à mettre l'emphase également sur la filière hydroélectrique qui a été reconnue par monsieur Gosselin comme étant la filière la plus avantageuse sur la question de réduction des gaz à effet de serre.

1160

Et j'aimerais rappeler également que, donc, dans le cadre de la consultation fédérale qui a eu lieu sur la ratification du Protocole de Kyoto qu'en juin 2001, Hydro-Québec a encouragé la ratification du Protocole de Kyoto par le gouvernement du Canada.

Sans plus tarder maintenant, je passe à la parole à monsieur Lundhal.

1165

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous écoutons, monsieur Lundhal.

M. PIERRE LUNDHAL :

1170

Merci, madame la présidente. En fait, en quelques mots d'abord, je veux rappeler ce que c'est que l'effet de serre. On va passer tout de suite à cette présentation qui montre le rayonnement solaire qui frappe la terre, l'atmosphère autour de la surface terrestre. Il y a une partie du rayonnement solaire qui est réfléchi par la surface de la terre et qui se perd de l'espace. Il y a une autre partie qui est renvoyée par l'atmosphère vers la terre.

1175

Quand les gaz à effet de serre s'accumulent, ils réfléchissent une partie accrue, plus importante du rayonnement solaire qui repart de la terre vers l'espace, vers la surface de la terre. Donc, on a finalement plus de chaleur qui est retenue sur la terre, ce qui entraîne le phénomène de réchauffement.

1180

Ce phénomène d'effet de serre est un phénomène naturel qui contribue à maintenir le climat sur la terre. Le problème, ce n'est pas son existence, c'est le fait qu'il s'accroît dû à l'accumulation de gaz d'origine humaine dans l'atmosphère.

1185

Alors, qu'est-ce que c'est que les gaz à effet de serre, ces gaz qui réfléchissent cette chaleur émise par la terre vers l'espace? C'est la vapeur d'eau. La vapeur d'eau, je n'en parlerai pas beaucoup dans ma présentation parce que, en fait, les activités humaines n'ont pas grand effet sur la quantité de vapeur d'eau qu'il y a dans l'atmosphère. Donc, la vapeur d'eau, c'est l'effet de serre naturel ou une grande partie de l'effet de serre naturel. C'est le gaz carbonique, le gaz carbonique que nous produisons en respirant, qui est produit par toutes les combustions, et quelques autres gaz sur lesquels je ne m'étendrai pas.

1190

Le gaz qui nous intéresse dans le cas du projet du Suroît, c'est le gaz carbonique. Pourquoi? Parce que la combustion du méthane dans la centrale produit avant tout du gaz carbonique et de l'eau. Et c'est donc ce gaz qui est la contribution de la centrale à l'effet de serre.

1195

Quand on fait le calcul, il y a, dans les émissions de la centrale, des traces d'autres gaz, de méthane et de protoxyde d'azote qui sont également des gaz à effet de serre, mais ça représente des fractions infimes de la quantité émise. Donc, nous parlons de gaz carbonique.

1200

Alors, je pense que j'ai déjà évoqué ce qui est sur cette acétate. Donc, je vais passer tout de suite à la suivante. Le réchauffement climatique, des présentateurs avant moi en ont parlé, mais nous savons que c'est une lente augmentation de la température de la terre, qui s'accompagne d'une augmentation des événements météorologiques extrêmes et de perturbation sur l'environnement, les activités humaines et peut-être à long terme sur la santé.

1205

L'Accord de Kyoto dont on a parlé ce soir, c'est au fond un accord international qui s'inscrit dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est un accord qui a été signé en 1997 par de nombreux pays ou depuis 1997 par de nombreux pays, mais qui est en cours de ratification également par beaucoup de pays actuellement.

1210

1215 Quels sont ses grand objectifs? D'abord, réduire les émissions de gaz à effet de serre
de 5 % d'ici la période 2008-2012 par rapport à la base de 1990 pour l'ensemble des pays
industrialisés. Cet accord fixe un pourcentage de réduction pour chaque pays. Il permet des
transferts de droits d'émissions entre pays. Et c'est dans cette possibilité, qui est ouverte par le
protocole de transférer des droits d'émissions d'un pays signataire lié par l'accord à un autre,
1220 que prend naissance la possibilité de faire du commerce international de droits d'émissions.

 Comme nous le savons tous, le premier ministre, monsieur Chrétien, a annoncé son
intention de soumettre au parlement un projet de loi pour ratifier l'accord de Kyoto d'ici la fin de
l'année. J'ajouterais en quelque mots que l'accord de Kyoto contient, outre ces exigences à
1225 caractère un peu technique, des éléments d'une gouvernance internationale en matière de
gestion des gaz à effet de serre, c'est-à-dire des obligations pour tous les pays signataires de
faire rapport, de tenir des inventaires, d'échanger de l'information, de faciliter les transferts de
technologie et ainsi de suite.

1230 Vous voyez ici une illustration des différences dans les objectifs des différents pays. Le
Canada avec son 6 % de réduction par rapport à la base 90, qui est une cible identique à celle
du Japon, l'Union européenne qui avait eu 8 %, l'Islande avait obtenu la possibilité d'augmenter
ses émissions de 10 % à cause de sa situation très particulière sur le plan économique et
énergétique, l'Australie de 8 % et la Russie avait une cible de maintenir son niveau à 1990.

1235 Et quand nous parlions tout à l'heure du partage des émissions entre les provinces, une
question qui ne se posera peut-être pas dans le mesure où peut-être que les partages se feront
en fait par secteur industriel plutôt que par province, avec un souci toujours d'équilibre entre les
provinces, bien, on peut songer à l'exemple de l'Union européenne qui avait une cible
1240 commune et qui s'était entendue lors des négociations pour partager les allocations de cette
cible commune.

 Et vous voyez ici que, en négociant l'accord de Kyoto, les pays européens ont tenu
compte de leur situation économique respective. Et ceux qui avaient des besoins importants de
1245 croissance dans leurs infrastructures énergétiques ont pu obtenir des droits d'augmenter leurs
émissions, alors que d'autres, au contraire, se sont engagés à les réduire fortement, comme
l'exemple de l'Allemagne avec plus de -20 %.

1250 Alors, en fait, monsieur Tall vous a indiqué l'intérêt depuis longtemps d'Hydro-Québec
pour la question des changements climatiques. En fait, c'est depuis les années 90 qu'Hydro-
Québec est impliquée dans ce dossier-là, qu'elle finance des recherches en collaboration avec
des universités sur les questions de changements climatiques, d'adaptation aux changements
climatiques, d'émissions de gaz à effet de serre dans les réservoirs. Hydro-Québec a
également fait des efforts de sensibilisation du public dans ce domaine-là et, bien sûr, comme
1255 monsieur Tall a eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, maintenu d'une façon
constante la priorité à l'hydroélectricité.

1260 Alors, c'est dans le cadre du processus de consultation fédérale, dont monsieur Gosselin nous parlait tout à l'heure, qu'Hydro-Québec a manifesté son appui au Protocole de Kyoto. Et je vais vous dire en quelques mots les éléments principaux du mémoire qui a été déposé par Hydro-Québec à cette occasion-là, parce qu'il traite de plusieurs sujets qui ont fait l'objet de questions dans notre assemblée.

1265 Alors, en fait, le mémoire d'Hydro-Québec dans son préambule reconnaît d'abord l'importance d'agir pour maîtriser le problème des gaz à effet de serre en vertu du principe de précaution, c'est-à-dire du risque qu'il y ait des conséquences négatives importantes, convient qu'il faut une solution globale à ce problème, et donne son appui au protocole.

1270 Dans le mémoire, Hydro-Québec explique ensuite quels seraient les instruments qui devraient être utilisés pour arriver à atteindre les cibles ou la cible du Canada en matière de réduction. Et un élément important pour Hydro-Québec comme pour beaucoup d'entreprises, c'est l'efficacité économique, l'efficacité économique des instruments qui seront utilisés.

1275 Le système des permis échangeables avec des crédits d'émissions est un système qui est privilégié par Hydro-Québec comme par beaucoup d'entreprises. Pourquoi? C'est parce que ce système permet au secteur privé d'aller chercher des endroits où on peut éviter des émissions au moindre coût et, donc, de réduire globalement pour la société le coût de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1280 Donc, le programme devra reposer sur un système de permis échangeables. Des permis devraient être alloués au secteur de l'électricité sur la base de critères de performance pour reconnaître ceux qui font bien et ne pas avantager les installations fortement émettrices installées depuis longtemps, et particulièrement celles qui sont installées depuis que le problème est connu. Les émissions évitées grâce à l'hydroélectricité devraient être reconnues, c'est bien évident. C'est notre intérêt au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1290 Monsieur Lundhal...

M. PIERRE LUNDHAL :

Oui, madame la présidente.

1295 **LA PRÉSIDENTE :**

... ça fait presque dix minutes. Alors, j'apprécierais que vous abrégiez votre présentation.

1300 **M. PIERRE LUNDHAL :**

Je vais m'assurer de terminer rapidement. Les émissions de la centrale du Suroît, comme on en a déjà parlé, je n'y reviens pas, 2,5 millions de tonnes, 2,8 % des émissions du Québec.

1305

Au niveau de cette technologie, qu'est-ce qui a été fait pour minimiser les émissions? Utiliser le gaz naturel, qui est un combustible fossile à faible teneur en carbone si on le compare au charbon ou au mazout. Maximiser le rendement de la centrale. Utiliser un système de refroidissement et des choix technologiques qui affinent encore ce rendement et donc minimise la consommation de gaz pour une quantité d'électricité déterminée. Et, finalement, l'application de crédits d'émissions dont monsieur Tall vous a déjà parlé.

1310

Alors, si vous voulez, pour illustrer la différence de technologie, vous voyez ici les émissions comparées de l'hydroélectricité, des centrales à cycle combiné, d'une centrale à mazout et d'une centrale à charbon. Vous voyez qu'en termes d'une quantité d'électricité semblable produite, les émissions d'une centrale à cycle combiné au gaz naturel sont grossièrement parlant, grosso modo, un peu moins de la moitié de celles d'une centrale au mazout conventionnel. Et c'est ce fait-là qui permet de dire que, quand on vend de l'électricité qui vient de l'hydroélectricité ou d'une centrale à gaz à cycle combiné sur un réseau qui utilise du charbon ou du mazout, on évite effectivement des émissions.

1315

1320

Je terminerais simplement sur ce point. Ce que nous devons réaliser quand nous pensons à l'effet net du projet du Suroît sur les émissions de gaz à effet de serre, c'est que si ce projet n'est pas réalisé, comme monsieur Tall vous l'a dit, il sera probablement remplacé par d'autres projets thermiques. Et si l'on compare la situation avec et la situation sans, on peut se retrouver dans une situation où les émissions des autres projets seront égales ou, même s'ils ont des rendements inférieurs, supérieures à celles du Suroît.

1325

Alors, madame la présidente, je crois, vous m'avez demandé d'être bref, j'ai dit l'essentiel, je vais laisser les quelques acétates qui restaient dans ma présentation.

1330

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous allez nous les déposer de toute façon?

1335

M. PIERRE LUNDHAL :

Oui, madame la présidente.

1340

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Alors, j'inviterais maintenant madame Hélène Sicard. Je crois, madame Sicard, que vous êtes du regroupement Les Avocats de l'environnement?

1345

Mme HÉLÈNE SICARD :

Centre québécois du droit de l'environnement.

1350

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1355

Mme HÉLÈNE SICARD :

Alors, ma première question a trait à un suivi d'une question qui a été posée, en fait la dernière question hier, où Hydro-Québec nous a présenté un acétate qui était un extrait de la page 12 de la décision D-2002-169 de la Régie de l'énergie.

1360

Et à cet effet, j'ai compris, et dans la salle on a compris, qu'il s'agissait dans ce tableau des économies d'énergie, c'est-à-dire de l'efficacité énergétique prise en compte et effective à l'heure actuelle. Et j'ai compris de monsieur Tall qu'Hydro-Québec faisait de l'efficacité énergétique à l'heure actuelle et qu'il y avait très peu à espérer en fait de mesures et en fait d'énergie térawatt ou autres à partir de ces mesures-là. Est-ce que j'ai bien compris?

1365

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

1370

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je vais demander à madame Piette de répondre à cette question.

1375

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

1380

Mme DANIELLE PIETTE :

Madame la présidente, le plan d'approvisionnement qui a été présenté, on a présenté un extrait, le tableau, ce sont les prévisions du distributeur qui tiennent compte des pourcentages qui vont être alloués à l'efficacité énergétique. C'est ce qu'on a présenté, c'est extrait de la décision de la Régie de l'énergie.

1385

Par ailleurs, le distributeur, Hydro-Québec Distribution, a toujours des mesures d'efficacité énergétique qui se retrouvent dans son plan stratégique. On a un 2,5 TWh qui découlent des mesures qui ont été mises dans le passé et qui sont prises en compte dans le calcul des besoins du Québec. Dans les prévisions qu'on a montrées hier, on a montré un 4

1390 GW supplémentaire qu'on aurait possibilité d'aller chercher et, donc, les mesures continuent de s'appliquer.

1395 Par ailleurs, c'est l'Agence d'efficacité énergétique au Québec qui est responsable d'appliquer des programmes d'efficacité partout. Et Hydro-Québec Distribution travaille en collaboration avec l'Agence d'efficacité énergétique. Ils ont déterminé les économies résiduelles qui resteraient dans le marché pour le secteur de l'électricité, et ces travaux-là se continuent.

Mme HÉLÈNE SICARD :

1400 Dans un premier temps, j'aurais une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Oui.

Mme HÉLÈNE SICARD :

1410 J'invite fortement les commissaires à aller lire les pages complètes de la décision 169, c'est-à-dire les pages 12 et 13, où vous retrouverez qu'il n'existe à l'heure actuelle, et c'est la Régie qui parle, aucun nouveau programme en efficacité énergétique.

Et ma deuxième question s'adresse à Hydro-Québec et elle va être un peu longue, et je vous remettrai des documents par après.

1415 N'est-il pas vrai que, dans le Plan stratégique de 1992, vous aviez un programme d'efficacité énergétique où 2 M\$ devaient être dépensés de façon à aller chercher 9.5 TWh sauvés, et que vous n'avez investi, de ce 2 M\$ prévu, que 350 M\$ qui est allé chercher 2.5 TWh, que cet investissement de 350 M \$ s'est effectué de 1993 à 1995 et que, après 1995, on n'a plus investi aucune somme et qu'on roule depuis cette époque sur les programmes de 1995
1420 et que, depuis, Hydro-Québec n'a mis de l'avant aucun programme d'efficacité énergétique.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

1425

Mme HÉLÈNE SICARD :

1430 Pour ne pas confondre monsieur Tall, je vais lui remettre un extrait immédiatement, et je vous le remets également et au ministère de l'Environnement, de l'audience du 16 avril 2002 devant la Régie de l'énergie. À cette question, le représentant d'Hydro-Québec a répondu:
*Vous lisez très bien les faits.+

M. MACKY TALL :

1435 Madame la présidente, je voudrais que madame Piette réponde à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Piette?

1440

Mme DANIELLE PIETTE :

1445 Oui, madame la présidente. Je voudrais d'abord apporter une précision relativement au plan global d'efficacité énergétique. Le plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec devrait être déposé cet automne devant la Régie de l'énergie. C'est ce qui est annoncé dans le plan stratégique et c'est toujours ce qui se fait.

En ce qui a trait aux investissements et à la question, il y a eu des investissements de par le passé et le résultat des programmes qui ont été mis en place à cette époque a été une

1450 économie réelle d'énergie de l'ordre de 2,5 TWh. Ce 2,5 TWh-là a été pris en compte dans le cadre de la planification d'Hydro-Québec.

Je crois que c'est en 1996, il y a eu la politique énergétique et, par la suite, la création de l'Agence d'efficacité énergétique. Au courant de la mise en place de l'Agence, dont c'était la
1455 responsabilité l'efficacité énergétique et les programmes, il y a eu des discussions avec l'Agence et entre autres, nous, Hydro-Québec a remis le 2,5 TWh des programmes d'efficacité, en a tenu compte et, par ailleurs, a effectué une étude avec l'Agence d'efficacité énergétique pour voir le potentiel résiduel d'économie d'énergie qui pouvait se faire au Québec. Cette étude-là a été terminée, on en a pris compte.

1460 Par ailleurs, il y a eu des modifications apportées à la législation. Et notamment, le plan d'approvisionnement du distributeur a été déposé. Et il y a eu des auditions de la Régie, auxquelles madame Sicard faisait référence, qui ont porté sur plusieurs questions et, entre autres, le potentiel d'économie d'énergie et le montant en kilowattheure finalement dont il fallait
1465 tenir compte pour établir les besoins du Québec plus tard. Et la décision qui a été rendue nous donne -- on l'a montré hier soir, le tableau qui vous donne le montant selon les différents scénarios de la demande qui ont été retenus par la Régie.

Alors, suite à cela, il va quand même y avoir dépôt du plan global en efficacité
1470 énergétique par Hydro-Québec Distribution devant la Régie de l'énergie et ça va être débattu devant la Régie tel que prévu par la loi.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Madame Piette, est-ce qu'on doit comprendre de vos propos et de ceux de madame Sicard que, entre 95 et aujourd'hui en 2002, outre les échanges et les études qui ont été faites avec l'Agence d'efficacité énergétique, il y a eu peu ou pas d'investissement de la part d'Hydro-Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique.

1480 **Mme DANIELLE PIETTE :**

Il y a eu, madame la présidente, effectivement peu d'investissement dans des programmes propres à Hydro-Québec en efficacité énergétique. Par contre, il y a eu transfert de certains programmes, comme les programmes Nouveau Confort, qui sont des mesures à
1485 l'Agence d'efficacité énergétique.

LA PRÉSIDENTE :

1490 J'aimerais vérifier auprès du ministère des Ressources naturelles. L'Agence d'efficacité
énergétique relève des autorités de votre ministère. Vous n'êtes peut-être pas en mesure de
nous le dire maintenant, mais les programmes d'efficacité mis de l'avant par l'Office, est-ce qu'il
y a des données qui donnent des résultats concluants sur les différents programmes qui ont été
appliqués?

1495 **M. MICHEL GUAY :**

Je ne peux pas vous répondre si les données donnent des résultats concluants, mais il
existe des rapports qui montrent les chiffres. Ça fait que je vais me procurer les rapports en
copies nécessaires.

1500

J'aimerais aussi rajouter que, suite au plan stratégique, on parle toujours du .4 TWh
depuis hier, mais il y a eu quand même une décision du Conseil des ministres au moins de
demander à Hydro-Québec de -- je vais vous lire simplement le communiqué de presse, c'est:

1505

**En adoptant le Plan Stratégique, le Conseil des ministres a également demandé à
Hydro-Québec de doubler sa cible d'économie d'énergie en la faisant passer à .7 TWh par
année, soit .5 % de la demande québécoise en 2001.**

1510 En tout cas, c'était un objectif le .7 TWh. Qu'est-ce que la Régie va retenir lors des
audiences à l'automne? On ne peut présumer mais au moins, de toute façon, le gouvernement
a déjà donné une idée que le .4 n'était pas suffisant.

Mais pour ce qui est des rapports de l'Agence, je vais vérifier puis vous revenir avec les
titres des rapports disponibles. Je sais qu'il en existe.

1515

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Guay.

1520 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

Juste un commentaire pour vous informer. Vous retrouverez à la page 12 de la décision,
au troisième paragraphe, que la Régie de l'énergie a révisé le potentiel d'efficacité énergétique,
qui était à 6 TWh, à 8 TWh. On ne parle pas de .4 ou .7. On parle de volume beaucoup plus
1525 important. Et on pense qu'il serait encore plus important.

Alors, j'aurais une autre question pour le ministère des Ressources ou le ministère de
l'Environnement. Considérant la Loi sur la régie de l'énergie...

1530

LA PRÉSIDENTE :

Madame Sicard...

Mme HÉLÈNE SICARD :

1535

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1540

... c'est votre deuxième question?

Mme HÉLÈNE SICARD :

1545

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1550

Mme HÉLÈNE SICARD :

Alors, je reviendrai. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1555

Merci, madame Sicard.

Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes, après quoi nous continuerons le questionnement.

1560

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1565

LA PRÉSIDENTE :

Je vous inviterais à bien vouloir prendre place, nous allons poursuivre.

1570

J'inviterais maintenant monsieur Burcombe du Mouvement Au Courant à bien vouloir s'avancer. Pendant que vous vous approchez, j'aimerais poser une question à monsieur Gosselin d'Environnement Canada.

Tout à l'heure, vous avez parlé des efforts des différentes provinces concernant les gaz à effet de serre. Et vous avez dit que, en fait dans le libellé, c'était inscrit qu'aucun effort

1575 démesuré serait demandé à chacune des provinces. Est-ce que ça pourrait vouloir dire quelque part qu'une province qui pollue moins aurait à payer davantage pour une province qui pollue beaucoup trop?

M. ALAIN GOSSELIN :

1580

C'est toute la teneur des discussions fédérales-provinciales sur le sujet. Je pense que si vous demandez à monsieur Landry sa vision, si vous demandez à monsieur Klein sa vision, ça peut être assez différent. Mais présentement, ça peut vouloir dire toutes sortes de choses.

1585

Le terme employé est *déraisonnable+. Je suis vraiment désolé, ce n'est pas moi qui l'ai mis. Ça a été mis pour faire appel au bon sens et au jugement, mais c'est ça, laissant place à des interprétations. Donc, présentement, ça peut vouloir dire plein de choses. Je ne peux pas vous dire d'autres choses que ça, je m'excuse.

1590

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Alors, bonjour, monsieur Burcombe!

1595

M. JOHN BURCOMBE :

1600

Bon après-midi, madame la présidente. J'ai trouvé sur la table d'information des copies de transparents concernant les principales lois concernant l'énergie au Québec et c'est un document des Ressources naturelles. Est-ce qu'on aura une présentation sur ça prochainement ou c'est seulement pour information?

LA PRÉSIDENTE :

1605

C'était pour information, mais je peux vérifier avec monsieur Guay s'il avait prévu une présentation.

M. MICHEL GUAY :

1610

J'ai des acétates. Si vous avez un projecteur à acétates conventionnel, je suis capable de vous faire une petite présentation.

LA PRÉSIDENTE :

1615

Juste avant de procéder, est-ce que, monsieur Burcombe, vous souhaitez que ça soit fait immédiatement ou si ça peut être un peu plus tard?

M. JOHN BURCOMBE :

1620 C'est seulement que j'aurais des questions. Je ne sais pas si c'est nécessaire de faire une présentation et si c'est prévu de faire une présentation ou non. Je peux demander les questions de toute façon.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Écoutez, c'est parce que si on le fait tout de suite, il faut installer le projecteur à acétates, ça va prendre un peu de temps. Alors, peut-être que vous pouvez poser vos questions et monsieur Guay pourra y répondre. Et si la présentation est nécessaire, bien, on la fera un petit peu plus tard.

1630 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord. Mais au préalable, j'aurais peut-être un point à faire sur la documentation en général. Maintenant, on utilise presque exclusivement l'ordinateur et des transparents virtuels qu'on a. Est-ce qu'on aura toujours copie papier ou comment assure-t-on que chaque transparent qu'on voit sur l'écran deviendra partie du dossier?

LA PRÉSIDENTE :

1640 On a demandé à Hydro-Québec et aux personnes-ressources de déposer toutes les informations qu'ils présentent en format électronique. Alors, Hydro-Québec nous a déposé leur présentation d'ouverture hier et devrait nous déposer demain l'ensemble des acétates qui ont été présentées en format électronique dans le courant de la journée hier, dans le courant de la soirée et dans le courant de la journée aujourd'hui. Alors, toutes les informations seront rendues publiques en format papier.

1645

M. JOHN BURCOMBE :

Alors, la présentation de monsieur Gosselin...

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JOHN BURCOMBE :

1655

... est-ce que c'est au complet qu'il va nous la déposer? Parce qu'il nous a montré quelques acétates vite du partage d'énergie dans différentes provinces. Est-ce que, ça, c'est partie de la documentation à déposer ou quoi?

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

1665 Oui. Monsieur Gosselin nous a dit tout à l'heure qu'il présentait des copies papier de sa présentation électronique. Alors, toutes ces informations-là vont être disponibles. Les informations électroniques seront disponibles sur le site internet de la Commission et les informations papiers, bien, elles seront ici en arrière dans la salle et dans les centres de consultation.

M. JOHN BURCOMBE :

1670 D'accord. Alors, ma question vraiment est sur la Loi 116. Pourquoi c'était nécessaire d'introduire cette loi modifiant la Loi sur la régie de l'énergie?

LA PRÉSIDENTE :

1675 Monsieur Guay?

M. MICHEL GUAY :

1680 On me demande quels étaient les motifs du gouvernement. Je pense qu'il y a des choses qui ont été précisées dans la Loi 116. Il y avait des éléments qui étaient dans l'ancienne loi sur la régie, qui couvraient notamment la production, qui ont été sortis, si on peut s'exprimer ainsi, de la Loi 116. Il faut tenir compte de la déréglementation ou l'ouverture des marchés. Ça fait que la production n'est pas réglementée par la Régie; la Régie s'occupe de la distribution et du transport d'électricité et de gaz naturel. Ça fait que c'est un choix du gouvernement.

1685 **M. JOHN BURCOMBE :**

1690 Alors, si je comprends bien, c'était un choix du gouvernement. Ce n'était pas une exigence de la FERC par exemple, la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis? Pour eux, le fait que le transport était déréglementé, c'était déréglementé de façon adéquate sans les changements faits par la Loi 116. Est-ce que, ça, c'est correct que ce n'était pas nécessaire de modifier la Loi sur la Régie de l'énergie pour que Hydro-Québec puisse toujours agir aux États-Unis comme il faut?

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Guay?

M. MICHEL GUAY :

1700 En tout cas, je vais essayer d'exprimer ce que je comprends. C'est que dans l'ouverture des marchés pour la production du gros, on l'a sortie de la loi de la régie. Pour ce qui est du transport, pourquoi il est encore dans la loi? Je vais vérifier cette information-là. C'est une loi quand même qui a suivi les procédures à l'Assemblée nationale, puis toutes les discussions

1705 nécessaires. Je vais regarder les documents publics disponibles là-dessus, sur les discussions.
Je vais vous revenir pour l'aspect transport.

M. JOHN BURCOMBE :

1710 Peut-être que je n'ai pas bien exprimé le point que je veux faire. C'est que, au préalable,
la première chose qui a été déréglementée, c'est le transport d'énergie en vrac. Et ça, c'était
une exigence aux États-Unis, l'organisme de réglementation aux États-Unis a décidé quelle
règle doit être utilisée par les personnes qui veulent faire l'exportation/importation de l'énergie
1715 entre Québec et les États-Unis. Alors, il y a cette partie, cette façon de faire était bien réglée
avant même l'instauration de la Régie de l'énergie.

Mais des changements qui sont venus par la suite pour déréglementer la production, je
veux seulement vérifier qu'ils n'ont rien à voir avec les exigences des Américains.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Guay, vous allez nous revenir sur cette question?

M. MICHEL GUAY :

1725 Je vais vous revenir sur cette question qui est quand même demande une certaine
recherche.

LA PRÉSIDENTE :

1730 D'accord. Votre deuxième question, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

1735 Oui, c'est seulement sur le même sujet. Hydro-Québec peut-être aussi peut répondre à
cette question, c'est quoi l'avantage de déréglementer la production d'énergie pour le Québec?
C'est quoi l'avantage de modifier la loi? La Loi sur la Régie de l'énergie était conçue suite à un
débat sur l'énergie, suite à une politique énergétique. Et, apparemment, tout le monde était en
faveur de la façon dont la Régie a été constituée et les personnes étaient satisfaites avec sa
1740 juridiction. Puis on vient tout changer, tout chambarder par la Loi 116. Et je me demande
pourquoi.

LA PRÉSIDENTE :

1745 Dans un premier temps, monsieur Guay, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
quels étaient les avantages en fait que le gouvernement voyait à la déréglementation de la
production d'électricité?

M. MICHEL GUAY :

1750

Bien, l'avantage principal de la déréglementation, c'est d'être capable d'aller sur le marché pour avoir des prix les plus bas possible pour les consommateurs.

1755

Pour ce qui est des aspects transport, comme j'ai dit tantôt, je vais vérifier. Ça a été fait en juin 2000, il y a eu quand même des documents de support là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1760

J'aimerais savoir de la part d'Hydro-Québec, avez-vous un complément d'information à apporter sur cette question? J'ai parlé des avantages pour le gouvernement, mais peut-être nous faire part des avantages pour Hydro-Québec.

M. MACKY TALL :

1765

Madame la présidente, je pense que ça va dans le même sens que le commentaire de monsieur Guay. Je n'ai rien à y ajouter.

LA PRÉSIDENTE :

1770

Merci.

M. JOHN BURCOMBE :

1775

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Burcombe.

1780

J'invite monsieur Philippe Bourque. Bonjour, monsieur Bourque.

M. PHILIPPE BOURQUE :

1785

Bonjour! Philippe Bourque, je suis du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Alors, je vous salue, madame la présidente, messieurs les commissaires, les promoteurs et toutes les personnes-ressources.

1790

Pour mes questions aujourd'hui, je vais m'inspirer du document qui a été produit par Hydro-Québec, qui s'appelle *Complément de l'étude d'impact sur l'environnement*. En fait, ce sont des réponses qu'Hydro-Québec a fournies au ministère de l'Environnement sur les questions qu'ils ont faites.

1795 Et je me permets de souligner l'excellent travail qui a été fait par le ministère de l'Environnement en faisant ces questions-là. Je trouve ça très intéressant. C'est comme s'il y avait une première ronde de questions. Ils ont bien englobé toute la problématique puis, après ça, c'est plus facile de s'inspirer des réponses pour formuler d'autres questions.

1800 Ma première question se rapporte à des éléments de réponse d'Hydro-Québec en page 5 de ce document-là et qui concernent les prévisions de demande d'électricité aux États-Unis. Alors, Hydro-Québec utilise des données de décembre 2001 pour évaluer la croissance projetée de la demande aux États-Unis, qu'ils évaluent environ à 1.8 % par année.

1805 Nous, on a des indications assez claire que depuis un certain temps, une ou deux années, on assiste à une révision assez drastique et à la baisse de ces prévisions de croissance. Alors, j'aimerais ça, madame la présidente, savoir si Hydro-Québec peut confirmer que c'est effectivement le cas, donc qu'il y a une réduction qu'on assiste depuis au moins le début de l'année, entre autres, dans les perspectives de croissance de demande aux États-Unis. Et s'il y a lieu, ça serait, je pense, pertinent de faire une mise à jour de l'annexe 2 qui avait été présentée avec ce complément.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

1815

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je vais demander à monsieur Soucy de répondre à la question, s'il vous plaît.

1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Soucy?

1825 **M. BRUNO SOUCY :**

Madame la présidente, les données dont fait référence monsieur Bourque proviennent du Department of Energy des États-Unis. Ce sont des données qui sont publiées annuellement en décembre. Monsieur Bourque fait référence aux données de décembre 2001 et ce sont ces données-là que vous retrouvez dans l'étude d'impact.

1830 Maintenant, ces données-là qui sont reconnues, sont fiables, sont publiées une fois l'an. Et les nouvelles données pour l'année 2000 ne sont pas encore disponibles.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Bourque?

M. PHILIPPE BOURQUE :

1840 J'aurais cru qu'Hydro-Québec se fierait à des données plus réelles qu'une année passée pour évaluer les prévisions de la demande. Moi, j'ai des indications que j'ai prises sur internet hier, des nouvelles sur un site internet qui publie des statistiques, je pourrai le déposer à la Commission, qui sont très disponibles, que c'est évident que -- on affirme, entre autres, en page du site internet, qu'il y a une baisse importante des projets qui sont soit abandonnés ou soit mis sur la glace. Donc, je pourrai le déposer pour la Commission.

1845 Ma deuxième question, maintenant, je suis en page 6 du même document et au tout début. En fait, c'est le premier paragraphe. Et c'est quelque chose qu'on retrouve aussi à plusieurs endroits du document et même sur la dernière acétate qui a été présentée par monsieur Lundhal tantôt concernant les gaz à effet de serre. On faisait référence à cette affirmation-là et j'aimerais ça voir une précision. Je vous lis la mention dans le texte. On dit:

De plus, l'électricité achetée sur les marchés extérieurs serait produite au mieux par des centrales à cycle combiné comme la centrale du Suroît.

1855 Donc, voici ma question: considérant que les filières éolienne, solaire, et même l'efficacité énergétique sont en nette progression aux États-Unis actuellement, j'aimerais savoir sur quoi se base Hydro-Québec pour affirmer que, advenant qu'il ne serait pas réalisé, le projet du Suroît serait forcément remplacé par d'autres projets de production utilisant des sources d'énergie fossile.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

1865

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, je vais répondre à la question, mais j'aimerais également apporter une clarification au point précédent soulevé, puisque monsieur Bourque faisait référence au projet dans la base de données qui a été consultée sur internet, au fait qu'un certain nombre de projets avait été annulé. Et nous pensons qu'il fait référence à la base de données de Platz, que nous connaissons également, mais qui indique donc un certain ralentissement de mise en chantier de projets de centrales thermiques, mais qui n'est pas une donnée de demande.

1875

Donc, cette donnée-là ne nous permettrait pas en tant que telle de remettre à jour les données de croissance de la demande mise de l'avant. Donc, c'était simplement cette clarification.

1880

Pour ce qui est maintenant du commentaire sur sur quoi on se base pour dire que ça serait obligatoirement remplacé par une centrale thermique, ça n'est pas le cas. Je voudrais mentionner en fait que lorsque nous regardons la production de centrales voisines, la performance moyenne, si on prend l'ensemble des réseaux voisins autour du Québec, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, par kilowattheure produit, et on parle simplement de faits lorsqu'on regarde les émissions de gaz à effet de serre provenant des réseaux voisins, ils sont basés donc sur des niveaux nettement plus élevés, qui s'alignent beaucoup plus sur des niveaux qui dépassent la performance d'émission de gaz à effet de serre présentée dans le tableau de monsieur Lundhal un peu plus tôt.

1885

1890

Alors, comme vous pouvez le voir -- et d'ailleurs, c'est une des acétates, j'en profite pour la présenter, monsieur Lundhal n'avait pas eu l'occasion de le faire lorsqu'il avait un petit peu accéléré sa présentation. Vous pouvez voir que, même avec l'ajout du projet du Suroît, la performance en termes d'émission de gaz à effet de serre par gigawattheure produit est près de dix fois inférieure à la moyenne canadienne. Mais ça, c'est simplement pour information.

1895

Ce sur quoi je voudrais attirer l'attention, c'est que les exportations provenant, par exemple, de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick pour approvisionner le Québec ou qui viendraient du nord-est, on peut voir donc que la moyenne de ces réseaux-là, il est évident qu'on ne pourra pas aller -- lorsqu'on achète l'énergie de réseaux hors Québec, on ne les achète pas d'une centrale dédiée. Les marchés sont ouverts et les marchés contribuent à un réseau, et il y a un prix de marché qui est établi, et nous achetons donc de l'électricité sur ces réseaux sans sélectionner précisément la centrale d'où elle vient.

1900

1905

Donc, le chiffre qui peut être le plus révélateur, c'est d'y aller avec la moyenne de ces réseaux-là, c'est une approche raisonnable, plutôt que d'y aller avec les pires centrales dans le

réseau qui seraient supérieures à celles-là ou les meilleures auxquelles fait référence l'intervenant, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1910

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

M. PHILIPPE BOURQUE :

1915

Oui, je vais m'en contenter. Je voulais juste quand même préciser qu'il faut faire attention de ne pas comparer la centrale de Suroît qui devrait être en service en 2006 avec les performances moyennes passées ailleurs, alors que tout le monde devrait, on le sait, tendre vers des nouveaux procédés qui vont être à taux plus faible d'émission de gaz à effet de serre.

1920

Donc, il ne faudrait pas essayer de continuer à comparer avec les pires scénarios. C'est juste ça, je pense, que je voulais soulever ici. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Merci, monsieur Bourque.

J'inviterais maintenant monsieur Éric Duchemin de l'UQCN.

M. ÉRIC DUCHEMIN :

1930

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

1935

Bonjour!

M. ÉRIC DUCHEMIN :

1940

J'aimerais revenir sur les émissions évitées, les crédits aux émissions évitées, puisqu'on essaie de justifier avec le projet avec ça. Donc, ma question va au promoteur, à Hydro-Québec.

1945

J'aimerais que vous expliquiez la méthode utilisée afin de calculer ces émissions évitées, ces crédits d'émissions évitées. Vous avez présenté un graphique hier soir qui montrait qu'il y avait des émissions évitées. Comment ça a été calculé?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

1950 **M. MACKY TALL :**

Madame la présidente, je vais demander à monsieur Lundhal de répondre à cette question.

1955 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lundhal.

1960 **M. PIERRE LUNDHAL :**

Oui, madame la présidente. Dans l'acétate que nous avons présentée hier, qui montrait les émissions évitées par exportation d'électricité, le calcul a été fait en admettant que, lorsque l'on exportait de l'électricité, on remplaçait de l'électricité qui aurait été produite avec une intensité d'émission de gaz à effet de serre égale à la moyenne du réseau vers lequel l'exportation se faisait. Donc, cette moyenne peut être reflétée par les chiffres qui étaient sur le graphique que monsieur Tall vous montrait il y a une minute, et c'est ça la base du calcul.

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

1970 Est-ce que ça répond à votre question?

M. ÉRIC DUCHEMIN :

Rien qu'un complément. Dois-je comprendre que les émissions par l'ensemble des réservoirs permettant la production d'énergie au Québec ne sont pas considérées dans ces émissions évitées?

1975 **LA PRÉSIDENTE :**

1980 Monsieur Lundhal?

M. PIERRE LUNDHAL :

Oui, madame la présidente, l'interprétation de monsieur Duchemin est exacte. Les émissions de gaz à effet de serre des réservoirs ne sont pas comptabilisées dans ces calculs parce qu'elles ne sont pas actuellement dans les inventaires nationaux.

Hier, au cours d'une séance, on a eu l'occasion d'aborder ce point-là. Ce qu'il en est ressorti, c'est que, de façon générale, les données techniques et scientifiques disponibles sur les réservoirs n'étaient pas encore suffisantes pour permettre d'intégrer ces données dans les émissions, dans les inventaires et, donc, dans ces calculs.

1990

1995

Je ferais remarquer cependant que les émissions des réservoirs hydroélectriques, en termes d'équivalent CO₂ par térawattheure, sont beaucoup plus faibles que celles de toutes les filières thermiques, ce qui fait que, même si ça changeait un petit peu les calculs, ça n'aurait pas une influence sur l'allure générale du graphique que nous avons présenté.

LA PRÉSIDENTE :

2000

J'aimerais peut-être vérifier. Sans avoir les données exactes sur les émissions équivalentes CO₂ du côté des réservoirs, est-ce qu'il y a une façon par exemple -- est-ce qu'un réservoir, lorsqu'il est constitué au début des opérations de la centrale, est-ce que la constance des émissions serait la même tout au cours de la durée de vie du réservoir ou s'il y a des fluctuations dans les émissions qui seraient émises par les réservoirs?

2005

Mme RENÉE LOISELLE :

Je vais présumer que votre question s'adresse à moi?

2010

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme RENÉE LOISELLE :

2015

On n'a pas cette information-là, mais je peux essayer de faire des recherches. On peut téléphoner au bureau demain puis voir s'il y a quelqu'un au Ministère qui aurait l'information.

2020

Alors, vous voulez savoir, par rapport à la constitution d'un réservoir, quelle est la fluctuation des émissions de CO₂ ou...

LA PRÉSIDENTE :

2025

Bien, est-ce qu'il y en a une fluctuation?

Mme RENÉE LOISELLE :

C'est ça.

2030

LA PRÉSIDENTE :

Ou c'est toujours constant?

Mme RENÉE LOISELLE :

2035

D'accord.

M. MACKY TALL :

2040 Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

2045 Oui.

M. MACKY TALL :

... si vous le souhaitez, nous pouvons apporter des éclaircissements sur cette question.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Allez-y.

M. MACKY TALL :

2055 Monsieur Lundhal.

M. PIERRE LUNDHAL :

2060 Oui, madame la présidente. Les émissions des réservoirs hydroélectriques proviennent de la décomposition de la matière organique qui se trouve dans les réservoirs, qui vient du bassin versant en amont, donc la matière organique transportée par les cours d'eau ou de la végétation qui est submergée.

2065 Et ça explique un peu la raison pour laquelle ces émissions ne sont pas dans les inventaires actuellement, la mesure des émissions est délicate parce qu'elle exige qu'on aille sur le terrain, qu'on piège les gaz qui se dégagent des réservoirs, qu'on obtienne des moyennes annuelles à différents endroits sur les réservoirs, puis qu'on calcule le tout pour l'ensemble d'un réservoir et, ensuite, qu'on se donne des outils pour extrapoler ça à d'autres réservoirs. Donc, c'est un travail complexe.

2070 Ceci dit, de façon générale, les observations, faites au Canada et ailleurs depuis un certain nombre d'années, montrent que les émissions passent par un maximum un peu après la mise en eau, et puis baissent lentement par la suite.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.
Votre deuxième question.

2080

M. ÉRIC DUCHEMIN :

2085 Si vous voulez, je peux vous aider. Je suis un des experts internationalement reconnus sur les émissions de gaz à effet de serre pour les réservoirs. Je suis Lead Author pour l'IPCC pour l'inclusion dans les inventaires des réservoirs et l'inclusion au niveau méthodologique. Donc, si vous avez des questions, je suis tout ouvert à -- je suis aussi scientifique hors de ce travail.

2090 Donc, puisque Hydro-Québec a répondu à ma question, ma question s'adresserait à monsieur Gosselin d'Environnement Canada. Considérant la date limite de décembre 2002 pour la ratification du Protocole de Kyoto, j'aimerais que vous placiez sur une échelle de très faible à élevé les chances du gouvernement canadien de rouvrir le Protocole de Kyoto afin d'inclure les fameux crédits d'émissions évitées lorsqu'on exporte de l'énergie propre. Est-ce que c'est très faible ou c'est élevé?

2095

M. ALAIN GOSSELIN :

2100 Votre estimation est aussi bonne que la mienne là-dessus. Quand j'ai demandé l'information aux gens, à mes collègues à Ottawa, ils m'ont dit que les chances n'étaient pas très grandes dans un avenir rapproché, mais comme on dit, d'ici à décembre, ce n'est pas beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2105 Ça répond à votre question?

M. ÉRIC DUCHEMIN :

2110 Ça répond à ma question. Merci.

M. ALAIN GOSSELIN :

C'est ça.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Duchemin.

2120 J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Blain. Et j'accepterais deux autres inscriptions au registre. Rebonjour, monsieur Blain.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2125 Bonjour, madame la présidente. Est-ce que je dois comprendre que ce sont les dernières inscriptions au registre pour la journée? Non?

LA PRÉSIDENTE :

2130 Oui. C'est-à-dire que j'ai demandé qu'on accepte deux inscriptions supplémentaires à celles que j'ai déjà.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2135 Pour le présent.

LA PRÉSIDENTE :

Pour l'après-midi.

2140 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

D'accord. Vous m'obligez à faire des choix difficiles. Je vais poser une première question pour tenter d'établir les besoins exacts d'Hydro-Québec en puissance à la pointe hivernale du Québec versus la puissance installée dont elle dispose déjà.

2145 On a vu plus tôt un tableau qui a été affiché par Hydro-Québec, qui présentait, je pense pour les dernières cinq ou dix années, le besoin de puissance à la pointe annuelle pour satisfaire les besoins québécois. Est-ce que vous auriez l'obligeance de remettre ce tableau-là que vous avez présenté plus tôt? Merci.

2150 Alors, je constate, à l'examen de ce tableau, que la puissance appelée à la pointe hivernale pour satisfaire les besoins québécois X on parle uniquement des besoins québécois dans ce tableau-là, c'est bien ça? X diffère sensiblement de ce qu'Hydro-Québec qualifie de besoins globaux à la pointe selon ses propres données publiées dans les rapports annuels.

2155 J'ai d'ailleurs pris soin de regrouper ces données-là pour l'horizon des dix dernières années dans un document que j'ai déposé hier tant pour les membres de la Commission que pour le personnel d'Hydro-Québec et monsieur Guay des Ressources naturelles. Et je constate notamment X je vais prendre une ou deux années en exemple X que pour l'année, disons, 2160 1996 où on avait une pointe hivernale pour l'hiver 95-96 de 31 242 MW d'appel de puissance pour les besoins québécois, on avait des besoins globaux de l'ordre de 34 642 MW selon les données fournies par Hydro-Québec.

2165 La différence, nous devons conclure, et vous pourrez répondre tout simplement par *oui+ ou *non+, que même au moment de la pointe hivernale pour ce qui est de l'hiver 95-96,

Hydro-Québec a réservé plus de 4 000 MW de puissance pour satisfaire des ventes fermes à long terme ou des ventes discrétionnaires à court terme dans les autres marchés. Est-ce exact?

LA PRÉSIDENTE :

2170

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2175

Oui, madame la présidente. Pour ce qui est de 1996 en particulier, un élément de réponse, c'est que, effectivement, les contrats d'exportation à long terme étaient d'un volume beaucoup plus important car, au cours des dernières années, nous les avons baissés à un niveau d'environ 300 MW avec le Vermont et ils ont été beaucoup plus importants dans le passé.

2180

Et il y a d'autres éléments qui rentrent dans les besoins globaux, on peut donner plus de ventilation là-dessus, qui incluent un ensemble de contraintes de réseaux qui requièrent donc ce niveau de production. Donc, il y a un ensemble d'outils qui rentrent dans ce montant total de 1996, dont un niveau d'exportation beaucoup plus important qu'il ne l'est actuellement.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je compte que vous allez...

M. MACKY TALL :

2190

D'exportations fermes.

LA PRÉSIDENTE :

2195

Je compte que vous allez nous fournir ces informations-là?

M. MACKY TALL :

Oui. Demain, madame la présidente?

2200

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Est-ce que ça répond en partie à votre question?

2205

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Ça répond de façon spécifique pour la situation de 1996. Mais en complément de cette première question, j'aimerais également porter à l'attention des gens d'Hydro-Québec que la différence entre les besoins de puissance à la pointe hivernale, pour satisfaire les besoins québécois, et les besoins globaux de puissance qui sont les chiffres fournis par Hydro-Québec elle-même pour les années subséquentes, 97, 98, 99, 2000, 2001, 2002 on les aura, sont toujours de l'ordre de minimalement 2 à 3 000 MW de puissance qui est réservé pour des ventes dans les autres marchés, en dépit du fait que les contrats fermes, les contrats à long terme, les contrats fermes, ont diminué de façon substantielle, alors que les ventes à court terme, qui sont des ventes discrétionnaires, ont augmenté de façon exponentielle pendant la même période.

2210

2215

Alors, j'aimerais que monsieur Tall ou d'autres confirment ces faits et nous donnent une explication.

2220

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2225

M. MACKY TALL :

Madame la présidente, j'aimerais apporter une clarification à l'affirmation qui a été faite. C'est qu'effectivement sujet à confirmation des chiffres mentionnés par l'intervenant, madame la présidente, c'est que l'ordre est un petit peu inversé en mentionnant qu'une quantité, une capacité de mégawatts est réservée pour les besoins d'exportation.

2230

Ce que j'expliquais un peu plus tôt et, si vous le souhaitez, je peux revenir au tableau qui illustre notre parc de production, c'est que ça fonctionne tout à fait à l'envers. Nous avons d'abord pour priorité, et dans l'horizon 1996, c'était le cas, et dans le nouveau contexte réglementaire, c'est également le cas, nous nous assurons en premier lieu de rencontrer nos engagements fermes qui sont les besoins québécois, qui sont le contrat patrimonial.

2235

Et ce n'est qu'une fois que ces besoins-là sont rencontrés que par la suite, s'il y a des mégawatts disponibles au-delà de ceux qui sont réservés à long terme sur les marchés hors Québec, donc qui étaient importants en 96, qui ont été réduits à un niveau minimum justement

2240

pour absorber la croissance des besoins de pointe au Québec, c'est une des façons dont on a rencontré l'augmentation des besoins de pointe ces dernières années au Québec, et ce n'est qu'une fois que cette étape est franchie que, avec ce qui reste, nous desservons les marchés.

2245 Donc, le résultat au niveau du portrait est le même, mais sauf que le processus est à l'envers de celui qui est indiqué.

LA PRÉSIDENTE :

2250 Alors, ça va, monsieur Blain?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2255 Ça va être pour la première question. J'aimerais par ailleurs attirer l'attention de la Commission sur la question de la rentabilité économique du projet du Suroît. Considérant que tout ajout de nouvelle puissance installée au parc existant d'une entreprise de la taille d'Hydro-Québec, à un coût de production supérieur au coût moyen de ses installations existantes, aura nécessairement une incidence sur le niveau des revenus qui sont requis, tant en termes de charge d'exploitation que de charge de financement, et que de deux choses l'une, soit que ces revenus additionnels là auront pour effet de réduire la marge bénéficiaire et, donc, les dividendes versés à l'actionnaire, soit qu'ils auront pour effet de requérir des revenus additionnels qui ne pourront qu'aboutir ailleurs que dans la base de tarification de l'ensemble des clients québécois.

2265 Alors, ma question est la suivante. Si on devait considérer la centrale du Suroît comme une installation destinée à vendre dans les marchés extérieurs, quel est l'ensemble des coûts impliqués pour Hydro-Québec, coût de production par kilowattheure, coût de transport applicable, tarif point à point réglementé par la Régie, les pertes de transport de l'ordre de 7 % qu'Hydro-Québec doit assumer, ainsi que les coûts de transport applicables dans les juridictions voisines, par exemple l'État de New York, et les pertes électriques additionnelles qui y sont subies avant d'arriver au marché de destination.

2270 **LA PRÉSIDENTE :**

2275 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2280 Oui, madame la présidente. La question est une question hypothétique qui ne se pose pas puisque la centrale du Suroît n'est pas dédiée à l'exportation, mais elle est dédiée plutôt à contribuer 6.5 TWh d'énergie à notre parc de production.

2285 Un deuxième élément de réponse également, c'est que le parc de production, une fois qu'il a desservi les besoins prioritaires et nos engagements fermes au Québec, les opportunités à très court terme, nous les saisissons sur nos principaux marchés par le biais de nos interconnexions qui ne sont pas uniquement celles indiquées ici, mais j'aimerais rappeler donc que le Québec...

2290 Et c'est un des avantages que nous avons, qui nous a permis de générer sur des multiples heures de l'année à très court terme, parfois pour des blocs de vente d'une heure ou deux, on peut vraiment -- grâce à la flexibilité de notre réseau, lorsque la demande au Québec baisse de quelques centaines de mégawatts entre le matin et l'après-midi, ça nous permet de vraiment regarder quel est le marché autour du Québec qui est le plus porteur, que ce soit celui de la Nouvelle-Angleterre avec qui nous avons des interconnexions, que ce soit celui de New York, que ce soit celui de l'Ontario où nous avons, depuis l'ouverture, de mémoire je pense que 2295 c'était au mois de mai dernier, fait des transactions. Et nous avons également de plus en plus de transactions avec le réseau qu'on appelle PJM, qui est la Pennsylvanie, New Jersey et le Maryland qui sont adjacents à la Nouvelle-Angleterre.

2300 Donc, il y a une combinaison là assez importante de marchés auxquels on a accès et d'une combinaison importante de différents coûts de transport pour accéder à ces marchés. Et ce que nous faisons justement pour capitaliser ces opportunités, c'est lorsque nous avons de l'énergie de disponible qui n'est pas nécessaire à court terme pour nos besoins fermes, c'est que selon le cas et selon le coût précis, parce que même les coûts de transport auxquels il est 2305 fait référence évoluent d'heure en heure selon qu'il y ait une situation de congestion dans ces marchés ou non.

LA PRÉSIDENTE :

2310 J'aimerais juste revenir. Nous vous avons demandé une présentation sur les activités de courtage d'Hydro-Québec. Peut-être que cette présentation pourrait répondre, enfin, à une partie des questions de monsieur Blain.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2315 Est-ce que, madame la présidente, je serais autorisé à compléter ma deuxième question pour une précision additionnelle avant ladite présentation?

LA PRÉSIDENTE :

2320

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2325 Parce que j'aurai nécessairement plusieurs questions ultérieures, si je peux me réinscrire au registre, sur les activités de courtage. Mais je ne voudrais pas mêler les deux sujets.

LA PRÉSIDENTE :

2330

Alors, complétez votre question et on fera la présentation par la suite. D'accord, allez-y.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2335

Alors, suite à la réponse que monsieur Tall vient de nous fournir, il y a quand même un certain nombre des coûts impliqués dans la livraison, dans la production, le transport, la livraison de l'énergie éventuellement produite au Suroît, si le projet se concrétise, qui sont des coûts fixes ou des coûts déjà connus. Alors, je constate malheureusement de sa réponse qu'il ne veut évoquer aucun de ces coûts-là de façon spécifique.

2340

On a notamment déjà évoqué publiquement, monsieur Caillé lui-même, un coût estimé à 6 4 le kWh pour la production d'énergie qui viendra de la centrale du Suroît. En comparaison du coût moyen de production du parc existant d'Hydro-Québec, je voudrais, au bénéfice de la Commission, mettre en perspective les revenus additionnels qui sont requis pour mettre une centrale de cette ampleur-là en service, centrale de 800 MW appelée à produire plus de 6 TWh d'énergie annuellement à un coût de 6 4 le kWh, versus le coût de production actuel du parc existant, le coût moyen.

2345

2350 Et à cette fin, il faudrait qu'Hydro-Québec puisse nous préciser à tout le moins quel est justement le coût moyen de production du parc existant.

LA PRÉSIDENTE :

2355

Est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir cette information?

M. MACKY TALL :

2360

Madame la présidente, malheureusement, il s'agit de données importantes et stratégiques au niveau de nos activités de marché que nous ne pouvons pas révéler.

LA PRÉSIDENTE :

Même un coût moyen sans aucune information concernant les composantes, vous ne pouvez pas donner cette information-là?

2365

M. MACKY TALL :

Je vais vérifier, madame la présidente, ce qui est disponible, mais à première vue, j'en doute. Mais je vais examiner la demande.

2370

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, j'apprécierais.

2375

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Madame la présidente, si vous me permettez d'attirer l'attention de la Commission et des gens d'Hydro-Québec sur des données qui sont publiques et d'ailleurs qui sont incluses dans la Loi sur la Régie de l'énergie telle qu'amendée par la Loi 116 adoptée par l'actionnaire d'Hydro-Québec, notre gouvernement, qui est aussi le législateur.

2380

Les tarifs de fourniture, c'est-à-dire la tranche de notre facture d'électricité qui est reliée au coût de production ou au prix à payer pour la production, ce qu'on appelle le tarif de fourniture, le tarif de fourniture donc d'une valeur moyenne de 2,79 4 est inscrit à l'annexe 1 de la loi. J'imagine que madame Piette et ses collègues disposent d'une copie de la Loi sur la Régie de l'énergie. Vous pouvez aller ouvrir la page à l'annexe 1.

2385

Et ce prix moyen attribué à la production, par voie législative, a été détaillé par décret et pondéré pour les différentes catégories de consommateurs auquel il s'applique. Autrement dit, en vertu de deux facteurs, le profil de consommation d'une catégorie tarifaire en particulier et les pertes électriques reliées à son approvisionnement en électricité, ce tarif-là de moyen pour la production de 2,79 4 est pondéré, ce qui nous donne comme résultat, par exemple, que le tarif *D+, résidentiel et agricole, est non pas de 2,79 4 le kWh, mais bien de 3,24 4 par kWh, alors que le tarif applicable aux clients industriels haute tension, ce qu'on appelle le tarif *L+, est non pas de 2,79 4, c'est-à-dire le tarif moyen de fourniture, mais un tarif inférieur qui est de 2,47 4.

2390

2395

Alors, pour le bénéfice de la Commission, j'aimerais que les gens d'Hydro-Québec nous indiquent, dans un premier temps, si leur actionnaire a établi le tarif de fourniture moyen applicable à l'ensemble des clients québécois à un niveau, à un prix qui est inférieur à ses coûts? J'imagine que non là.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

2405

M. MACKY TALL :

Je vais demander à madame Piette de répondre à la question, madame la présidente.

2410

LA PRÉSIDENTE :

Madame Piette.

Mme DANIELLE PIETTE :

2415

Alors, premier élément d'information, madame la présidente, le coût de 2,79 4 est le prix effectivement prévu par le législateur X mais on ne croyait pas que c'était la question de monsieur Blain X qui est prévu dans la Loi sur la Régie, effectivement, pour le premier 165 TWh de vente.

2420

Par ailleurs, en ce qui a trait à la deuxième question relativement aux intentions du législateur, je voudrais juste rappeler une réponse qu'on a eu aussi des intervenants du ministère des Ressources naturelles. La modification de la Loi sur la Régie de l'énergie a été faite par le législateur, c'est-à-dire l'assemblée nationale. Ça prend une loi pour modifier une loi. Et on ne peut pas se prononcer comme tel sur les intentions du législateur.

2425

LA PRÉSIDENTE :

Mais, madame Piette, je pense en tout cas avoir compris que ce n'est pas sur les intentions du législateur que monsieur Blain vous demande de vous prononcer. Il vous demande si les prix qui sont énoncés dans l'annexe sont supérieurs ou inférieurs aux coûts d'Hydro-Québec, aux coûts de production.

2430

M. MACKY TALL :

2435

Madame la présidente, ça revient un petit peu à la question posée précédemment et la réponse va dans le même sens que ce que j'avais mentionné également.

LA PRÉSIDENTE :

2440

Ce qui veut dire?

M. MACKY TALL :

2445 Ce qui veut dire que ça donnerait une indication du niveau de coût du parc de production, du coût moyen du parc de production, qui était la question précédente posée par monsieur Blain, madame la présidente.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2450 Monsieur Tall, dans une catégorie quelconque, est-ce qu'Hydro-Québec vend de l'électricité meilleur marché que ça lui coûte?

M. MACKY TALL :

2455 La réponse est *oui+, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Est-ce que ça répond à votre question?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2465 Je pense que monsieur Tall confond toutes ventes confondues, tous marchés. Peut-être que pour préciser la question, est-ce qu'Hydro-Québec vend à l'une ou l'autre des catégories tarifaires de clients québécois en-deçà de son coût de production.

LA PRÉSIDENTE :

2470 Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2475 Madame la présidente, là réside une question où la séparation fonctionnelle et la loi m'empêchent de répondre puisqu'on parle ici de la structure tarifaire du distributeur. Hydro-Québec Production fournit l'énergie, le 165 TWh au distributeur à un tarif de 2,79 4 par kilowattheure, suite à quoi cet approvisionnement est divisé donc selon les catégories tarifaires, selon les trois principales catégories de clients du distributeur, c'est-à-dire le commercial, le résidentiel et l'industriel.

2480 Ceci dit, nous pouvons faire des recherches au niveau des récentes décisions tarifaires pour ventiler la composition précise de ces différentes composantes-là, qui incluent non seulement le coût de fourniture de l'électricité lui-même, mais il y a également deux autres composantes qui se rajoutent pour composer la facture finale payée par les consommateurs, qu'ils soient résidentiels, ou industriels, ou commerciaux, c'est-à-dire le coût de transport et

2485

également le tarif de distribution qui se rajoutent donc au coût de fourniture lui-même de l'électricité.

LA PRÉSIDENTE :

2490

Monsieur Blain?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2495

Je vais tenter d'aider davantage la Commission et les gens d'Hydro-Québec toujours sur la foi de données publiques. Je vous amène à la page 93 du rapport annuel 2001 d'Hydro-Québec, données d'exploitation. On peut y constater que les ventes d'électricité au Québec, tous secteurs de clientèle confondus, ont cru de 1997 à 2001 dans une très faible proportion de 147,3 TWh à 152,2 TWh et que, pendant cette même période qui est un horizon de cinq ans, les revenus ou les produits des ventes, les revenus générés par les ventes aux clients québécois, toutes catégories tarifaires confondues, ont pour leur part augmenté X je vous donne des chiffres arrondis X de 7,3 Md\$ à 7,8 Md\$. Faites la différence, 500 M\$ sur une valeur de départ de 7,3 Md\$. C'est une proportion supérieure à la croissance des ventes destinées aux mêmes catégories de clients et ce, en dépit d'un gel tarifaire. Il faut le faire, là!

2500

2505

Donc, ma question, pour être encore plus précis, est-ce qu'Hydro-Québec vend aux clients industriels québécois tarif *L+ à perte? Le tarif applicable aux clients de tarif *L+ est de 2,47 4 par kilowattheure, décrété par le gouvernement actionnaire.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2515

Madame la présidente, je n'ai pas la réponse à la question posée puisque, nous, nous vendons l'électricité à 2,79 4 par kilowattheure au distributeur. Donc, au niveau de la perte sur le tarif *L+, je n'ai pas de commentaire à formuler.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Ce que vous dites, c'est que ça relève d'Hydro-Québec Distribution.

M. MACKY TALL :

2525

Oui, madame la présidente.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2530 Madame la présidente, j'ai complété mes deux questions pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2535

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

J'en ai plusieurs autres qui ne manqueront pas de vous intéresser ultérieurement.

2540

LA PRÉSIDENTE :

Vous reviendrez.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2545

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2550

Merci, monsieur Blain.

J'inviterais maintenant monsieur Jean Morrissette de Héritage Saint-Bernard.

M. JEAN MORRISSETTE :

2555

Donc, bonjour à nouveau, madame la commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

2560

Bonjour, monsieur Morrissette.

M. JEAN MORRISSETTE :

2565

Madame la présidente et messieurs les commissaires. Donc, je voudrais revenir. J'ai été le premier intervenant cet après-midi, j'avais deux questions. Il y en a une qu'on m'a dit qu'on ne pouvait pas répondre, c'est-à-dire la consommation ou la baisse de consommation d'énergie au cours du dernier hiver, et je peux le comprendre.

2570

Mais ma première question était relativement simple, si vous vous en souvenez bien, c'est-à-dire, j'avais évoqué l'hypothèse des changements climatiques et de ses impacts au Québec, dont un était la hausse moyenne de la température en hiver qui était de 2 à 6 degrés

Celsius. Et j'ai demandé si ce scénario faisait partie de la prévision de croissance de 1,2 % prévue pour les quinze dernières années.

2575 Je conçois très mal que des gens, qui font un projet et qui essaient de le justifier, n'ont pas idée comment arriver à ce chiffre.

LA PRÉSIDENTE :

2580 Et votre question?

M. JEAN MORRISSETTE :

2585 Ma question est: on ne m'a pas dit qu'on ne me répondrait pas à cette question-là. J'imagine que ça a été noté et qu'on va y revenir, mais on m'avait dit que l'autre question ne serait pas répondue parce qu'on n'avait pas les chiffres. Mais la première concernant le scénario pour les quinze prochaines années, on a eu une très jolie présentation en couleur sur les effets des gaz à effet de serre autour de la planète tout à l'heure par monsieur Lundhal, mais les gens qui sont là doivent justifier le projet.

2590 Et puis la précision que monsieur Blain a apportée avec sa première question, c'est-à-dire le parc énergétique actuel, répond amplement à la demande de pointe. Ma première question était précisément: on prévoit de l'équipement supplémentaire, parce qu'on prévoit une croissance moyenne de l'énergie au cours des quinze prochaines années. Je crois que si la température est prévue par des études sérieuses sur les changements climatiques, une croissance de la température en hiver va faire chuter la demande énergétique moyenne annuelle au Québec. Donc, ça, c'était ma première question. Si on ne peut pas me répondre, c'est parfait, mais j'ai une autre question pour tout le monde.

2600 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tall?

M. MACKY TALL :

2605 Madame la présidente, les prévisions d'Hydro-Québec Distribution de croissance de la demande tiennent compte de leurs attentes au niveau de la température, en particulier pour ce qui est la demande d'hiver, et également des facteurs d'aléas climatiques. Donc, oui, ils s'assurent de la marge, de la bande à l'intérieur de laquelle on peut s'attendre à ce que la température fluctue entre un minimum et un maximum dans un hiver donné en fonction de données historiques et des prévisions dont ils disposent.

2610 Quant à savoir si, de façon très spécifique, ces prévisions incluent le facteur de réchauffement climatique, nous allons vérifier et revenir au niveau de cette question.

2615

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Morrissette...

2620 **M. JEAN MORRISSETTE :**

Est-ce que je peux fournir une précision quant à ce que Hydro-Québec estime qu'est la demande lorsqu'il y a une variation de température d'un degré concernant la demande attribuable au chauffage d'espace? Donc, un degré Celsius en moyenne équivaut à une variation de 400 MW. Ce sont des chiffres d'Hydro-Québec.

2625

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va nous transmettre la réponse dans les jours qui viennent. Alors, soit qu'elle soit donnée ici verbalement, ce que nous espérons, ou encore par écrit, et ça sera disponible dans les documents qui vont être déposés dans les différents centres de consultation et sur le site internet de la Commission.

2630

M. JEAN MORRISSETTE :

2635

Je répète aussi que la réponse à la deuxième question, c'est-à-dire quelle a été la variation au cours de l'hiver dernier de la croissance de la demande, va nous donner une bonne idée de qu'est-ce que pourrait être un scénario d'hiver moyen dans dix ou quinze ans, c'est-à-dire lorsque...

2640

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez cette information-là, monsieur Tall?

2645 **M. MACKY TALL :**

En fait, je pense que ça rejoint la demande qui avait été faite pour les dix dernières années que nous avons promis de rechercher, puisque ce sont des données qui sont dans nos bases de données. Nous espérons pouvoir vous présenter ces données sur la période donc hivernale pour les dix dernières années, qui incluraient l'hiver dernier. Demain, madame la présidente, nous espérons pouvoir vous présenter cette information.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Morrissette?

2655

M. JEAN MORRISSETTE :

Oui. Je suis prêt à passer à ma première question.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

2665

M. JEAN MORRISSETTE :

Ou la deuxième ou la suite.

LA PRÉSIDENTE :

2670

La deuxième, oui.

M. JEAN MORRISSETTE :

2675

Donc, la question a trait au partage de ce que je vais appeler la tarte hydroélectrique au Québec. C'est-à-dire qu'on a parlé auparavant des gaz à effet de serre émis au Québec étant donné la façon dont on produit l'énergie au Québec, c'est-à-dire l'hydroélectricité.

2680

Je voudrais signaler en premier que le potentiel hydroélectrique au Québec, Hydro-Québec ne l'a pas inventé. Le potentiel hydroélectrique s'est créé par un bilan hydrique, c'est-à-dire les précipitations que l'on reçoit moins l'évaporation, et par la capacité de canaliser cette eau-là et d'en créer des barrages. Donc, Hydro-Québec exploite et d'autres exploitants exploitent le potentiel hydroélectrique au Québec.

2685

Donc, la justification du projet, le promoteur nous dit qu'on doit aller vers une filière nouvelle, centrale thermique, parce qu'on est arrivés à la limite du potentiel hydroélectrique exploitable comme ils l'ont dit. Donc, le...

LA PRÉSIDENTE :

2690

Est-ce que vous pouvez accélérer, s'il vous plaît?

M. JEAN MORRISSETTE :

2695 Oui. Ma question s'adresse à vous, entre autres, surtout la commissaire, parce que la question du partage de ce potentiel hydroélectrique là est très important pour le projet spécifique de centrale thermique, et la nouvelle filière thermique, et tous les nouveaux projets de centrale thermique que l'on voit dans les journaux et projetés, et dont ça ne fait pas partie de votre mandat, mais on ne doit pas isoler le projet de centrale thermique à un seul projet.

2700 Mais ma question a trait donc au partage de cette tarte ou de ce potentiel hydroélectrique là entre des exploitants publics, Hydro-Québec, et une partie qui sont privés, dont un très important est l'Alcan qui est à la fois un consommateur et aussi un production d'énergie à ses propres fins.

2705 Donc, lorsque tout à l'heure monsieur Tall a invoqué sous plusieurs réponses la confidentialité pour les échanges entres partenaires commerciaux, avec ses partenaires, pour ne pas évoquer de chiffres, donc on parlait de 2,2 Md\$ de transactions, est-ce que la commissaire -- parce que, moi, je trouve que lorsque l'on va mettre en action une centrale thermique avec ses rejets à la fois globaux sur le climat pour les effet de serre et ses rejets sur la qualité de l'air, moi aussi, je suis un partenaire. On doit me prouver, et je dois voir, et j'espère que la commissaire veut avoir les chiffres sur la nécessité de ce projet-là sur est-ce que, vraiment, on a besoin d'une centrale thermique? Lorsqu'on octroie des mégawatts pour des alumineries, et caetera, est-ce qu'on va être partenaires, nous?

2715 Pour le moment, je me sens partenaire surtout parce que je vais partager les rejets dans l'atmosphère de cette centrale-là. Donc, ma question est: j'espère que des réponses, que toute la lumière doit être faite non seulement sur l'utilisation de l'hydroélectricité au Québec par Hydro-Québec et l'octroi, comme l'Alcan l'a pour une grande partie du territoire qui va du Lac Saint-Jean à la Manicouagan, l'octroi à ses propres fins d'un potentiel hydroélectrique, j'espère que ce partage-là de la tarte hydroélectrique, j'espère que la commissaire va pouvoir faire la lumière de façon à ce que tous les gens et le public puissent avoir une bonne idée de ce que l'on doit subir pour avoir une centrale thermique au Québec.

2725 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

J'inviterais madame Hélène Sicard. Bonjour, madame Sicard!

2730

Mme HÉLÈNE SICARD :

Rebonjour! Hélène Sicard, Centre québécois du droit de l'environnement. Alors, juste un petit point face aux réponses que j'ai eues tout à l'heure.

2735

Il est important pour la Commission de savoir que le .4 TWh d'efficacité énergétique proposé par Hydro-Québec, qui est mis à .7 par le gouvernement, est sur la base d'un 2,79 4 de coûts évités, alors que Suroît, on pourrait faire beaucoup d'efficacité énergétique avec 6 4 du kilowattheure.

2740

Alors, ma question par contre s'adresse aux gens du gouvernement du Québec, soit Ressources naturelles, soit ministère de l'Environnement. Je vais relater certains faits, puis je peux vous lire les articles de loi si vous ne les avez pas, mais la Loi de la Régie de l'énergie, aux articles 72 et 112 de la loi, permet au gouvernement de désigner un bloc d'énergie pour une source particulière d'approvisionnement.

2745

Maintenant, face à la passivité de notre société d'État et son peu de réalisation en matière d'efficacité énergétique et d'ambition en cette matière ces dernières années, on passe d'une ambition de 9.2 en 1992 à .4 en 2002, face à l'activité de certains citoyens qui ont mis sur pied et avec succès, je dois dire, le *négawatt+ qui est efficacité énergétique, on sauve de l'énergie, qu'on remet dans le marché sous la forme de *négawatt+.

2750

Face au refus d'Hydro-Québec de considérer ce *négawatt+--là comme une source d'approvisionnement et l'acquiescement à ce refus par la Régie de l'énergie lors de l'approbation du premier plan d'approvisionnement, comment notre gouvernement peut-il donner son aval à un projet comme Suroît, coût évité de 6 4, alors qu'il n'a toujours pas exercé ses pouvoirs sous 72 et 112?

2755

LA PRÉSIDENTE :

2760

Monsieur Guay?

M. MICHEL GUAY :

2765

Le gouvernement n'a pas donné l'aval au projet. Il a donné l'aval aux études d'avant-projet. C'est l'étude d'impact sur l'environnement. Le gouvernement devra se positionner si le projet est acceptable au point de vue environnemental. Pour ça, il y a le ministère de l'Environnement. Point de vue social, le BAPE. En tout cas, c'est le lien que j'en fais. Et le point de vue rentabilité économique, le ministère des Ressources naturelles, on va se donner les moyens pour vérifier que le projet correspond aux intérêts du Québec. Pour ça, ils ont fait une analyse financière sérieuse du projet. Ça fait qu'on n'a jamais donné notre aval au projet, on a donné l'aval aux études d'avant-projet.

2770

Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, quand on parle de la distribution de l'électricité, le mandat a été donné à la Régie. Il se devra d'examiner, ce qu'il va faire avec sérieux, le plan global d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec Distribution. Il pourra juger si les cibles avancées sont suffisantes. Et d'ailleurs, il a déjà donné certaines indications, dans des décisions du mois d'août, qu'il examinerait la problématique de l'économie d'énergie à la lumière

2775

2780 des résultats de l'appel d'offres du distributeur en fonction des coûts annoncés pour l'achat d'électricité au-deçà du patrimonial. On ne parle pas du 2,79 4, on parle d'un montant -- on l'ignore pour l'instant. Les évaluations d'Hydro-Québec Distribution n'ont pas encore été faites sur les différentes soumissions.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2785 On a peut-être mal saisi ma question et je comprends que j'aurais dû préciser *donner son aval à l'étude du projet+ et toutes les dépenses que ça implique pour nous, citoyens québécois, d'étudier ce projet-là.

2790 Ma question avait trait en ce que le gouvernement n'a toujours pas exercé ses pouvoirs en vertu de 72 et 112. Les pouvoirs sous 72 et 112 nous disent -- et là, pour informer comme il faut, je vais lire le paragraphe:

2795 **On peut, pour le Plan d'approvisionnement, désigner un bloc d'énergie établi par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 112.+*

Ce n'est pas la Régie de l'énergie qui désigne ce bloc. Elle n'a pas de pouvoir en vertu de ce bloc. C'est le gouvernement qui désigne un bloc d'énergie particulier, qui peut être de l'éolienne, qui peut être du solaire, qui peut être du *négawatt+.

2800 Et notre gouvernement n'a toujours rien fait sous 72 et 112. Et j'aimerais savoir, dans ce contexte de ces pouvoirs sous 72 et 112 qu'il n'a pas exercés, comment est-ce qu'on se retrouve, à la place d'exercer ces pouvoirs-là, avec l'étude d'un projet comme Suroît.

2805 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Guay?

M. MICHEL GUAY :

2810 Je ne peux prétendre parler au nom du gouvernement, quelles sont ses intentions, quelles seront ses intentions. On pourrait même rajouter également que, dans l'article 72, le gouvernement aurait pu donner certaines préoccupations économiques, sociales et environnementales par décret. Il ne l'a pas fait pour le premier plan d'approvisionnement. Ça fait que quelles seront les intentions du gouvernement par la suite? Je n'ai aucune idée, sauf que le gouvernement se doit d'évaluer ce projet.

2820 Tout projet au Québec doit demander la permission au gouvernement. Il y a un décret qui a été fait là-dessus. Ça fait qu'on est rendus aux études d'avant-projet. Ça fait qu'on ne peut pas présumer des intentions du gouvernement.

LA PRÉSIDENTE :

2825 Je pense qu'on s'écarte un peu de la discussion autour du projet. Je vois difficilement le lien qui existe entre l'étude du projet du Suroît et l'exercice du pouvoir du gouvernement dans le cadre des articles que vous avez mentionnés. Alors, j'apprécierais que vous passiez à votre...

Mme HÉLÈNE SICARD :

2830 Si je peux...

LA PRÉSIDENTE :

2835 Oui.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2840 Si je peux essayer de vous expliquer. Aujourd'hui, nous sommes dans la journée justification et on étudie un projet de centrale thermique.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2845 **Mme HÉLÈNE SICARD :**

2850 Il y a des alternatives à des centrales thermiques et malheureusement au Québec, à l'heure actuelle, on étudie les projets en vase clos un à un sans avoir l'opportunité de voir *the big picture* sur tout ce qu'il se passe en matière énergétique au Québec et le potentiel d'énergie qu'il y a au Québec.

2855 Alors, je pense que quand on regarde un projet, il faut quand même être conscient des alternatives possibles. Et certaines alternatives sont très faciles et peuvent être implantées et produire de l'énergie à court terme. C'est dans ce cadre-là que ces questions sont posées.

Ma deuxième question s'adresse au représentant du gouvernement fédéral.

LA PRÉSIDENTE :

2860 Oui.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2865 Et j'aimerais savoir ou, en fait, me faire indiquer, si Hydro-Québec nous indiquait de façon claire et disait que son projet Suroît, c'est pour de l'exportation, dans ce cadre-là, est-ce que le projet ne serait pas également soumis à l'approbation de l'Office national de l'énergie?

LA PRÉSIDENTE :

2870 Monsieur Gosselin?

M. ALAIN GOSSELIN :

2875 Je vais chercher la réponse, je ne l'ai pas.

Mme HÉLÈNE SICARD :

Vous pouvez nous fournir la réponse un peu plus tard?

2880 **M. ALAIN GOSSELIN :**

Oui, oui, oui.

Mme HÉLÈNE SICARD :

2885 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2890 Merci, madame Sicard.
J'invite maintenant un dernier participant, monsieur Claude Boileau. Non?

2895 Écoutez, on avait parlé de faire une président sur le courtage. Je vous proposerais que vous la fassiez peut-être d'entrée de jeu ce soir plutôt que de la faire à ce moment-ci, si ça vous convient.

M. MACKY TALL :

2900 Oui. Aucun problème, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, nous allons suspendre la séance et reprendre à 19 h ce soir.

2905

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2910

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2915